



LA TRAILLE

Association sans but lucratif
Centre Vincentien

Rapport
d'activités
2023





LA TRAILLE

Service d'Aide Sociale
Centre Vincentien

Rapport d'activités
Année 2023

**Service d'aide sociale & Maison d'accueil pour femmes en
difficultés sociales,
agrée par le Service Public de Wallonie**

Association sans but lucratif

Numéro d'identification : 4025/83.

Numéro d'entreprise : 424.395.982.

Siège social et bureaux : 19, rue J. Wauters, B-4480 ENGIS.

Arrondissement judiciaire de HUY.

Téléphone : 04 275 47 50 - GSM Maison d'accueil : 0473 23 35 68.

Comptes bancaires : BANQUE BELFIUS : BE84 0682 0219 0059 - BPOST : BE90 0001 4438 7732

Avec le soutien de
la



Sommaire

Avant-propos	5
Présentation Générale	7
Mode de fonctionnement	7
Le conseil d'administration	8
Le personnel par service	8
L'organigramme général	10
Nos moyens financiers	11
Les services offerts – La structure	12
La direction - Le service social	12
Entrevues diverses accordées par le service social	13
Type de familles	14
Charges et ressources des familles dépannées	15
Aides diverses	17
Invendus	20
Nombre et poids des colis	21
Colis spéciaux	21
Aides et avances financières	23
Le service administratif	24
Le service « Aide-ménagères »	24
Les techniciennes de surface	25
le service « Hommes à toutes mains »	25
La vente du mobilier de seconde main	26
Les véhicules	27
Magasin de vêtements de seconde main	28
Accidents de travail	29
Visibilité sur Internet	30
<u>Seconde partie – La Maison d'accueil</u>	<u>31</u>

Avant-propos

En 2023, notre association totalise plus de 40 années d'existence et toujours les mêmes détresses que nous essayons avec nos modestes moyens de combattre. Au travers des statistiques très parlantes que vous découvrirez dans ce rapport d'activités, vous pourrez vous rendre compte que les aides sociales que nous proposons augmentent chaque année.

Par ailleurs, au niveau du centre d'hébergement, vous constaterez que les principaux motifs d'accueil de nos hébergées avec ou sans enfants se confirment également d'année en année. Ceux-ci sont principalement liés à des problèmes de logement et de violences conjugales.

Le rapport nous donne également l'occasion de dire toute notre reconnaissance à celles et ceux qui, de près ou de loin, soutiennent notre action.

Merci à la Société Saint-Vincent-de-Paul qui nous héberge ; merci à tous les Services Clubs ainsi qu'à toutes les associations qui nous accordent des aides régulières indispensables au bon fonctionnement de l'institution.

Merci à tout le personnel motivé du service social et du centre d'hébergement.

Merci aux membres du conseil d'administration pour leur disponibilité.

Persuadés que notre action répond à des besoins criants, nous restons ainsi déterminés et confiants pour poursuivre la tâche.

Le président

Présentation générale

Créée par la Conférence de la Société de Saint-Vincent-de-Paul d'Engis début des années 80 et établie sous forme d'association sans but lucratif depuis février 1983, La Traile est un Service d'Aide Sociale.

Ses membres, ses administrateurs veulent lutter contre toute forme d'exclusion, de détresse, d'indifférence, de violences, de difficultés sociales et matérielles.

Ils visent à promouvoir la Dignité humaine, la solidarité, la justice, le relèvement, l'égalité des chances.

Toute l'action peut être résumée en quelques mots : accueil, écoute, hébergement, aide administrative, colis alimentaires, vêtements, mobilier, aide-ménagère, homme à tout faire.

Géographiquement, nous sommes situés le long de la rive gauche de La Meuse, et à plus ou moins 200 mètres en amont du pont d'ENGIS.

ENGIS est à ± 16 Km de HUY et à ± 18 Km de LIÈGE.

Nous occupons quatre immeubles dont le Conseil national de la Société de Saint-Vincent-De-Paul de Belgique est propriétaire. Depuis le mois d'octobre 2016, nous avons signé un renouvellement du bail emphytéotique pour tous ces bâtiments jusqu'au 10 octobre 2043. Quant à nous, nous possédons une maison modeste qui nous a été cédée par disposition testamentaire. Transformée en trois « *logements de transit* », elle peut accueillir certaines des personnes hébergées à la maison d'accueil, qui seraient demandeuses d'un projet d'insertion sociale à plus long terme et d'une mise en autonomie avec supervision de notre équipe. En 2007, un terrain, situé au lieu-dit « Les Fagnes » à ENGIS, nous a été légué par une ASBL qui arrêta ses activités

Notre mode de fonctionnement

L'Assemblée générale – 21 personnes - est constituée en principal par des bénévoles qui désirent soutenir et/ou travailler au développement de l'ASBL, et par 2 membres du personnel : la directrice et la directrice-adjointe.

Le Conseil d'administration est composé de 16 personnes (hommes et femmes, en service actif ou retraité[e]s et de tous les milieux sociaux) ayant chacune des compétences particulières qui correspondent pleinement aux attentes et aux obligations de l'association.

Avec le temps, « LA TRAILLE » a multiplié ses activités et le personnel, qui de 6 personnes à l'origine, est passé à 39 personnes différentes ; certaines travaillent à plein temps et d'autres à temps partiel.

Dans notre ASBL, 28 membres du personnel, 21,5 ETP, sont engagés dans le cadre du projet A.P.E. (Aides à la Promotion de l'Emploi), 11 Personnes sont subventionnées par le SPW.

Les demandes des personnes qui font appel à nos services sont analysées et celles qui sortent de notre compétence sont orientées vers d'autres services sociaux ou d'autres maisons d'accueil avec lesquels nous collaborons.

Le Conseil d'administration

Bureau

LIMBIOUL Nicolas – Président.

GUSTIN Chantal – Directrice et Administratrice déléguée.

BODSON Stéphanie – Directrice adjointe et Administratrice.

MAROT Jean-François – Secrétaire.

MOUREAU Michel – Trésorier.

Membres

CONSTANT René

DARDENNE Lucien

GODELAINE Marc

JANSSEN Suzanne

LEIDGENS Dominique

LÉONARD Marcel

MARISSIAUX Philippe

MARS Marie-Bernadette

RASSE Claire

SCHOENAERTS Monique

WERY Marie-Christine

Sont habilités à représenter l'association : LIMBIOUL Nicolas ; GUSTIN Chantal ; BODSON Stéphanie.

Le personnel par service

La direction générale : 3 personnes.

L'aide sociale

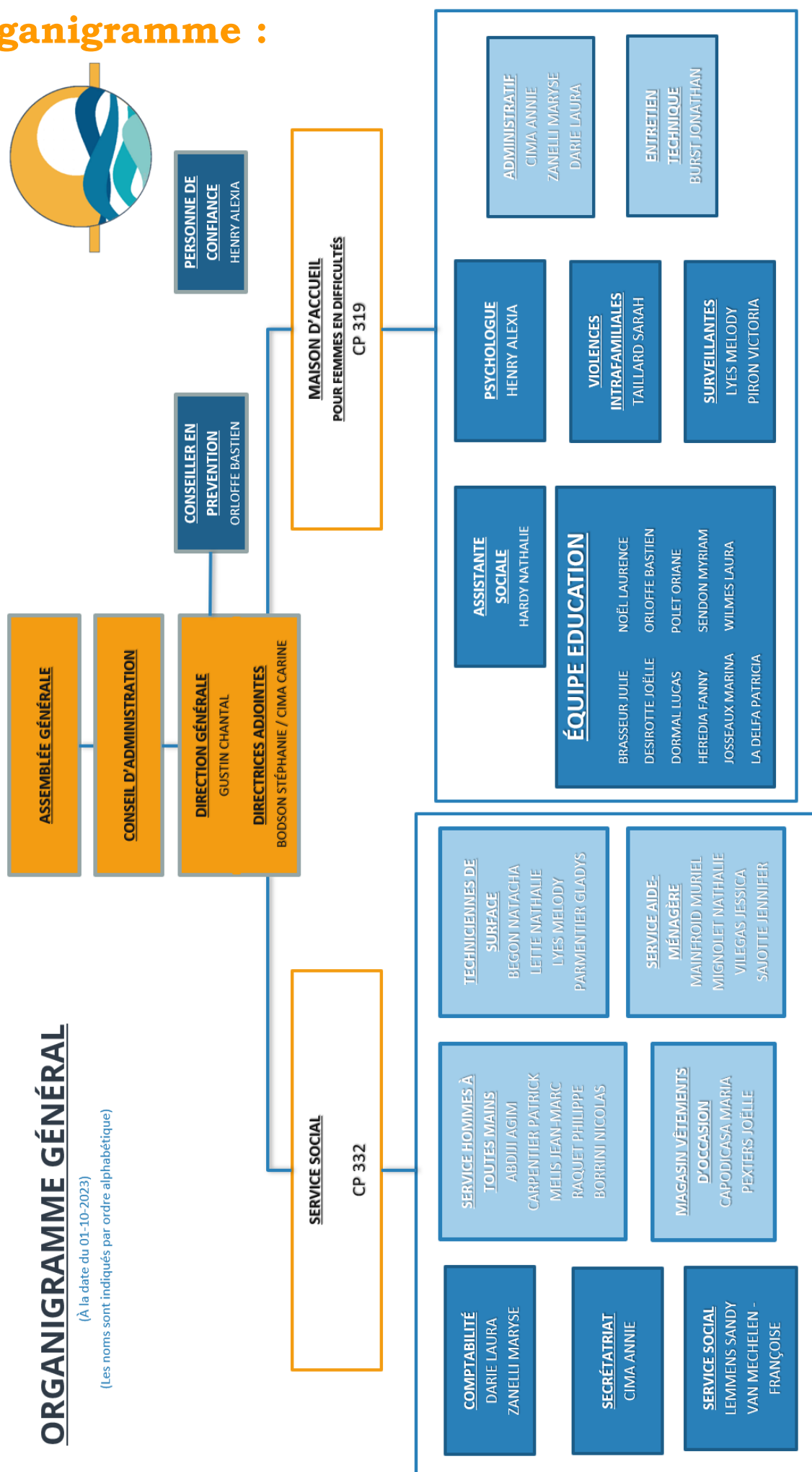
- Le service social : 2 personnes = 1,7 ETP (Équivalent Temps Plein).
- Le service administratif : 3 personnes à temps partiel = 1,8 ETP.
- Le service « Aide-ménagères » : 4 personnes à mi-temps.
- Le service « Techniciennes de surface » : 4 personnes = 2 ETP.
- Le service « Hommes à toutes mains », y compris le magasin de mobilier de seconde main : 5 personnes à plein temps.
- Magasin de vêtements de seconde main : 2 personnes à plein temps.

LA MAISON D'ACCUEIL

La « Maison d'accueil » pour femmes en difficulté sociale est agréée par la Région Wallonne en catégorie III et subventionnée pour le cadre, 9 ETP et 0,75 ETP sur des budgets de « plan de relance » ou « accords du non marchand » de 2021 à 2024. Pour compléter l'équipe et fonctionner 24 heures sur 24 : 7 ETP sous contrats A.P.E.

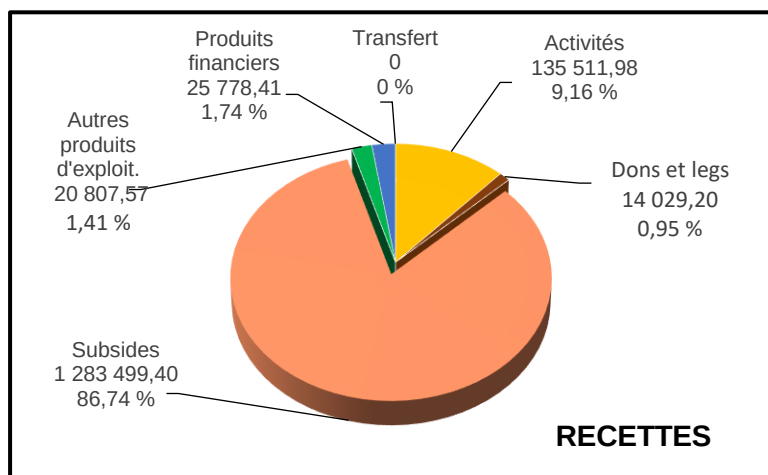
- Le personnel social et éducatif : 15 personnes dont 6 à plein temps ; 9 à temps partiel.
- Le service administratif : 4 personnes à mi-temps ;
- L'entretien technique : 1 personne à plein temps ;
- Les surveillantes : 2 personnes à mi-temps.

Organigramme :

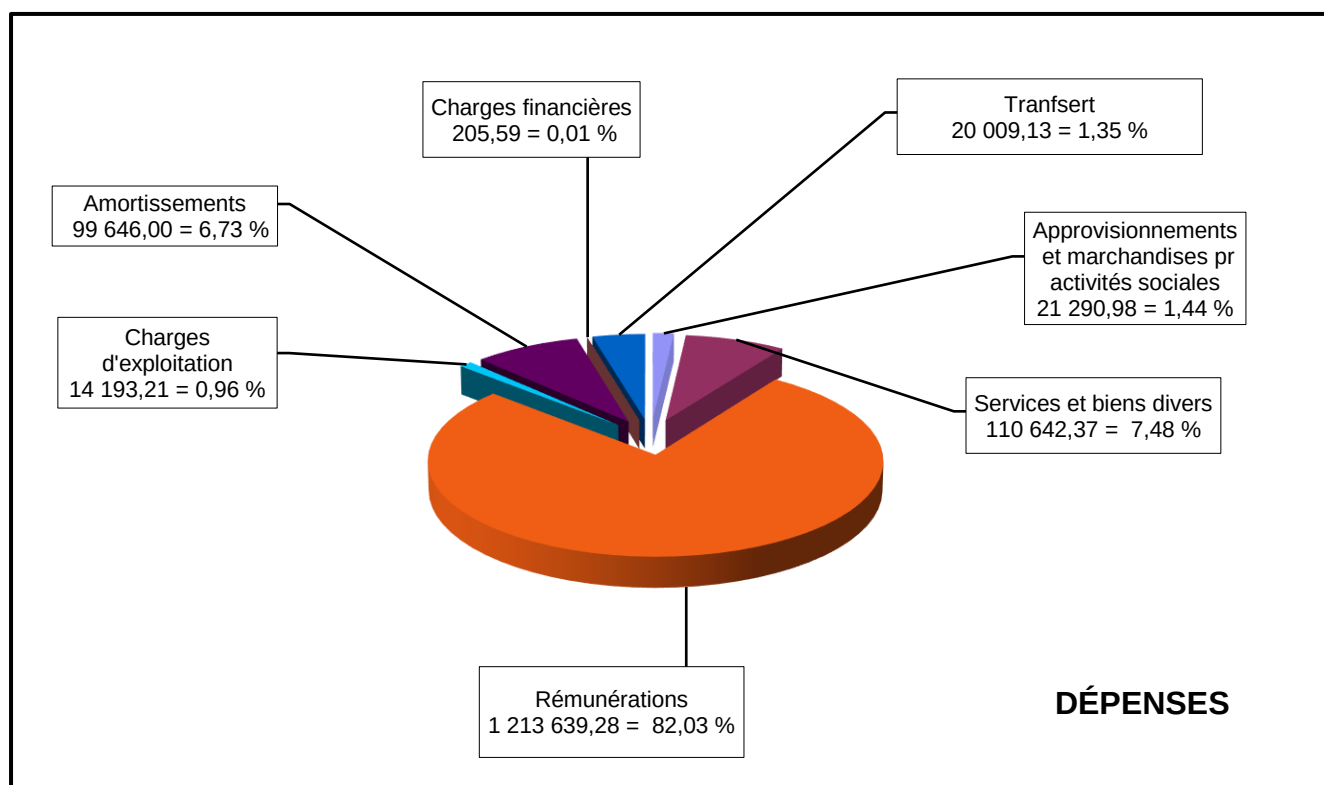


Nos moyens financiers

RECETTES	MONTANTS
1. Activités à caractère social	210.322,01 €
2. Dons et legs	23.927,20 €
3. Subsidés de fonctionnement	1.629.009,72 €
4. Autres produits d'exploitation	19.674,49 €
5. Produits financiers	26.352,32 €
6. Produits exceptionnels	0 €
7. Transfert (= perte)	6305,03 €
TOTAL	1.915.590,77 €



DEPENSES	MONTANTS
1. Approvisionnements et marchandises pour activités sociales	32.645,03 €
2. Services et biens divers	111.590,01 €
Loyers et charges locatives	25.685,14 €
Fournitures faites à l'association	36.962,39 €
Fournitures pour l'administration	15.518,09 €
Rétributions de tiers (assurances)	4.729,60 €
Rétributions de tiers liées à l'administration (autres assurances, honoraires, secrétariat social)	27.060,01 €
Transports et frais y afférents liés à l'administration	599,46 €
Personnel intérimaire et volontaire	0 €
Frais de loisirs et activités éducatives	1035,33 €
3. Rémunérations, charges sociales, pensions	1.692.617,10 €
4. Amortissements, réduction de valeurs, provisions	61191,55 €
5. Autres charges d'exploitation (Taxes, dons du service social)	17171,20 €
Taxes	5781,02 €
Dons du service social	11390,18 €
6. Frais administratifs de banque	375,88 €
7. Charges exceptionnelles	0 €
8. Transfert (= bénéfice)	0 €
TOTAL	1.915.590,77 €



Les services proposés

Nous attachons beaucoup d'importance à l'accueil de chaque personne et ce quel que soit le service auquel elle s'adresse.

Après trente-neuf ans d'expérience et de rencontres diverses et variées, nous voyons que le travail qui est à effectuer dans le domaine de l'aide sociale n'est pas près de diminuer et qu'il demande compétences, présence active et attention soutenue.

La structure

Descriptions et statistiques des activités par service

LA DIRECTION

La directrice est membre du Conseil d'administration de l'association (voir page 6).

Madame Chantal GUSTIN est chargée de la direction du personnel et des activités de l'ensemble des services de l'ASBL, et, plus spécialement, de la « Maison d'accueil ».

Elle est secondée par Madame Carine CIMA qui prend plus particulièrement en charge la gestion administrative et financière.

Madame Stéphanie BODSON, présente depuis avril 2022, achève sa préparation pour prendre la relève de la direction au 1^{er} février 2024, Madame GUSTIN terminant sa carrière le 31 janvier 2024.

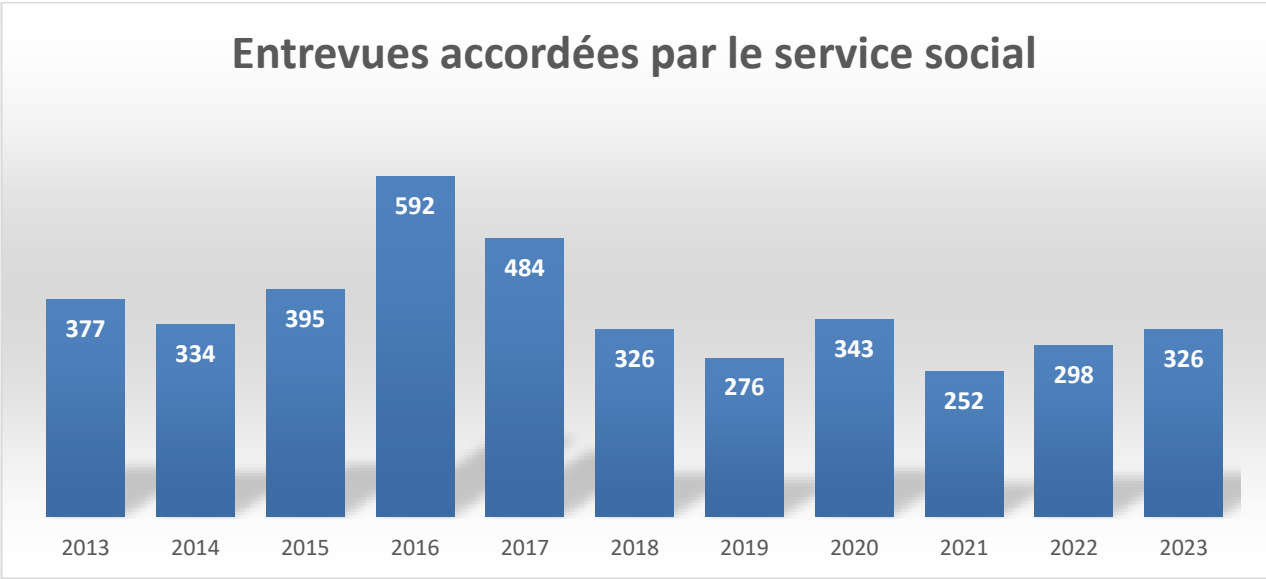
I. LE SERVICE SOCIAL

La mission première de ce service est d'apprécier quelle aide sociale accorder aux personnes que nous recevons. Pour ces familles en situation de détresse, les demandes sont traitées comme suit :

- Entrevue avec la constitution d'un dossier pour chaque personne.
- Après examen, décision d'octroyer l'aide qui convient (administrative, juridique, psychologique, financière et/ou matérielle [mobilier, appareil de chauffage, vêtements, couvertures, colis de vivres, etc.], intermédiaire en cas de surendettement, etc.).
- Régularisation des droits sociaux (revenu d'intégration, allocations familiales, chômage, pensions diverses, mutuelle, syndicat).
- Contacts et suivi avec les services sociaux extérieurs (publics ou privés) et autres organismes.
- Étude et mise en œuvre d'un programme de réinsertion sociale pour les personnes qui le souhaitent.
- Distribution des colis de vivres et tenue du registre des poids, entrées et sorties des vivres.
- Mise à disposition de la liste des logements de la région (liste établie chaque semaine par le *Collectif Logement* de Hannut).
- Mise à disposition de documentation sociale à consulter en nos bureaux.
- Le service social participe également aux réunions organisées par le groupe de La Concertation d'Aide Alimentaire de l'arrondissement Huy-Waremme - Fédération des Services Sociaux (FdSS). Celui-ci vise à soutenir les acteurs sociaux de terrain, à mieux cibler les différentes problématiques rencontrées par la population et donc à mieux orienter les aides.
- Logements de transit : accompagnement social des résidentes avec analyse et évaluation de la situation ; contrat d'intervention ; suivi régulier.

Les consultations, l'information, la documentation et le traitement des dossiers sont GRATUITS.

Le graphique ci-dessous indique – depuis l’an 2013 – le nombre d’entrevues accordées par le service social, y compris les entrevues concernant les colis de vivres.



73 dossiers (familles différentes), regroupant **120 adultes** et **39 enfants**, représentent les **326 entrevues** avec ce service. Dans ces familles, sont comprises **21** nouvelles, composées **25 adultes et 4 enfants** pour qui un dossier a été ouvert.

Parmi les familles que nous accueillons, il y en a qui – inévitablement et malheureusement pour elles – sont des « habituées » et/ou pour qui l’état de précarité s’est par malheur confirmé. Pour celles qui s’en sont sorties, et si elles le souhaitent, nous restons évidemment attentifs et à l’écoute de leurs soucis quotidiens. Le contact reste entier et les rencontres deviennent alors moins « administratives ».
Toutes les rencontres informelles ne sont bien sûr pas comptabilisées.

Dossiers et entrevues pour l’aide sociale et pour les colis.

2023	Dossiers suivis existants et différents traités			Dossiers nouveaux traités			Total entrevues (1)	
	Familles	Adultes	Enfants	Familles	Adultes	Enfants	À La Traile	A domicile
COLIS	48	90	34	9	10	1	60	1
AIDE SOCIALE	23	30	11	12	15	3	218	47
COLIS+AIDE SOCIALE				21	25	4	278	48

(1) Une même famille peut avoir bénéficié de plusieurs entrevues. Les visites à domicile sont comptées séparément.

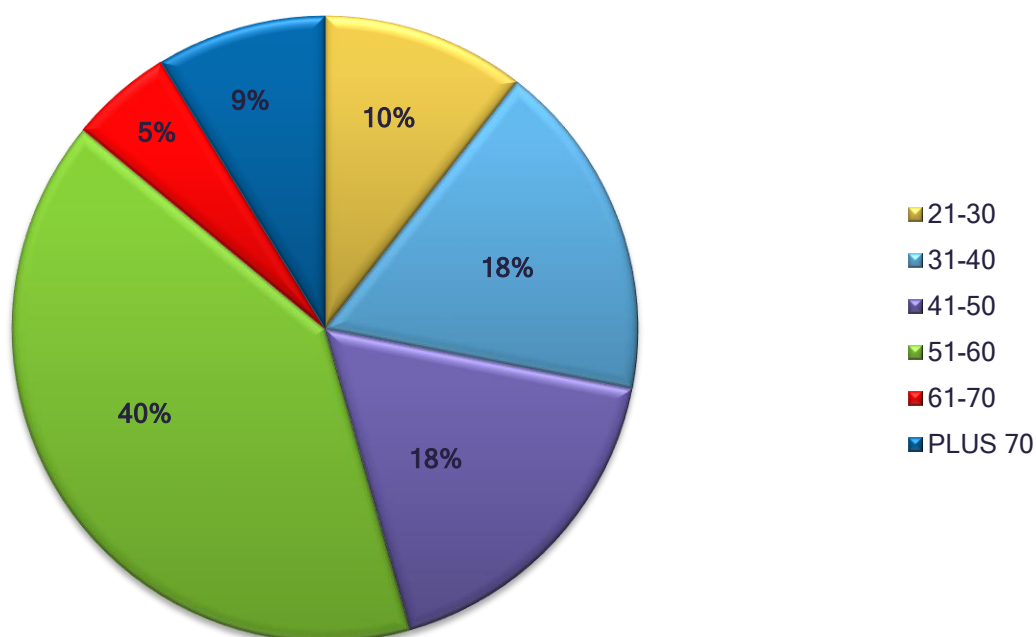
Après une étude réalisée par nos soins sur les 57 familles que nous accueillons pour une aide alimentaire, nous avons établi une répartition selon le type de « ménage ».

Les données recueillies auprès des 57 familles que nous rencontrons ne sont pas extrapolables. Il serait imprudent d'en tirer des conclusions hâtives qui en feraient le reflet des catégories auxquelles ces familles appartiennent.

Répartition des bénéficiaires suivant le type de famille

Tranche d'âges	Couple	Famille monoparentale	Famille	Isolé	Total général
21-30	0	6	0	0	6
31-40	0	5	4	1	10
41-50	0	4	3	3	10
51-60	3	4	2	14	23
61-70	2	1	0	0	3
plus de 70	0	1	0	4	5
Total général	5	21	9	22	57

Répartition tranche d'âge

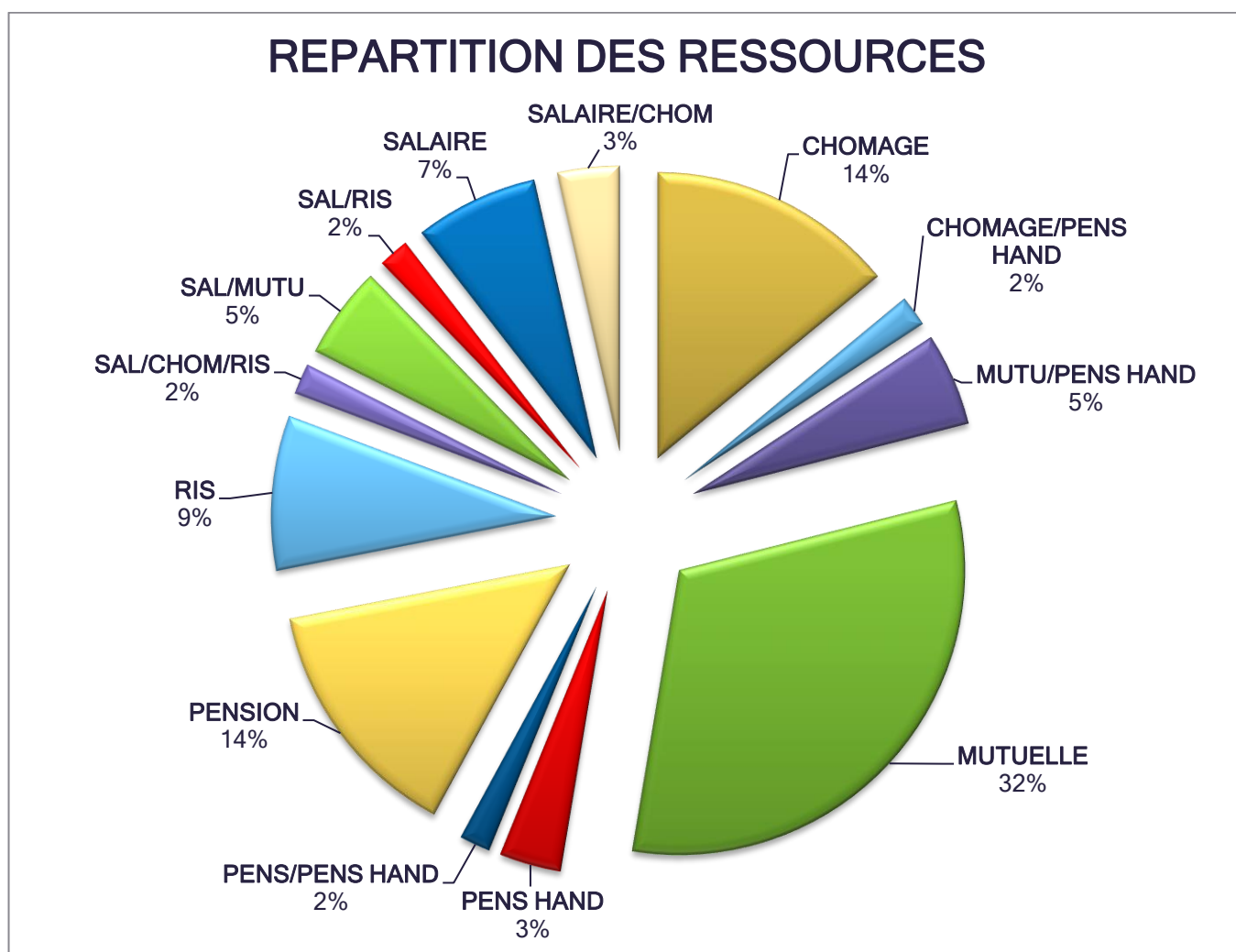


Moyenne de solde restant pour faire face aux dépenses courantes

Nombre de personnes par famille	Nombre de familles	Moyennes TOTAL RESSOURCES	Moyennes TOTAL CHARGES	Moyennes ACQUITTEMENT DETTES	Moyennes de SOLDE	Moyenne journalière par famille
1	22	1218 €	772 €	77 €	369 €	12 €
2	14	1992 €	1305 €	220 €	467 €	16 €
3	11	2117 €	1138 €	216 €	763 €	25 €
4	5	2601 €	1586 €	104 €	911 €	30 €
5	1	3064 €	1106 €	220 €	1737 €	58 €
6	2	3687 €	1723 €	470 €	1494 €	50 €
7	1	4423 €	1934 €	400 €	2089 €	70 €
8	1	2889 €	1517 €	275 €	1097 €	37 €
Total	57					

Parmi les 57 familles, 16 sont en médiation de dettes ou en guidance budgétaire.

Ressources et charges des 57 familles bénéficiaires d'aide alimentaire



Charges et Ressources des 57 familles bénéficiaires d'aide alimentaire :

<u>Charges</u>	<u>Nombre de familles</u>	<u>Montant total par type</u>	<u>Moyenne par type</u>	<u>% du Total</u>	<u>Ressources</u>	<u>Nombre de familles</u>	<u>Montant total</u>	<u>Moyenne</u>	<u>% Total</u>
Loyer	54	26.580 €	492 €	41%	Montant Salaire	11	14.808 €	1.346 €	13%
Electricité/ Gaz	53	7.828 €	148 €	12%	Montant Ris	7	11.237 €	1.605 €	10%
Chauffage	15	2.451 €	163 €	4%	Montant Mutuelles	21	29.784 €	1.418 €	27%
Eau	41	1.573 €	38 €	2%	Montant Chômage	11	14.507 €	1.319 €	13%
Cotisation Mutuelle	48	748 €	16 €	1%	Montant Pension	8	14.178 €	1.772 €	13%
Cotisation Syndicale	16	207 €	13 €	0%	Montant Pension Handicap	7	5.578 €	797 €	5%
Frais Médicaux	45	3.150 €	70 €	5%	Montant Médiation	5	6.374 €	1.275 €	6%
Frais scolaires	10	329 €	33 €	1%	Allocations Familiales	22	11.904 €	541 €	11%
Frais de transport	52	5.539 €	107 €	9%	Pension Alimentaire	9	1.572 €	175 €	1%
Assurances familiales	3	27 €	9 €	0%					
Assurances incendies	34	1.422 €	42 €	2%					
Assurances Voitures	27	2.169 €	80 €	3%					
Assurances autres	33	1.745 €	53 €	3%					
Immondices	11	200 €	18 €	0%					
Taxe poubelle	42	411 €	10 €	1%					
Taxe auto	22	565 €	26 €	1%					
Taxe communale	33	137 €	4 €	0%					
TV / Internet/TEL/GSM	54	5.620 €	104 €	9%					
Pension Alimentaire	8	1.223 €	153 €	2%					
Autres	21	2.559 €	122 €	4%					
TOTAL CHARGES	57	64.483 €	1 131 €	100%	TOTAL RESSOURCES	57	109.942 €	1.929 €	100%
Remboursement dettes	38	9.589 €	252 €						

Aides diverses

1. Colis de vivres

(**1 Colis** = l'ensemble des denrées qu'une famille reçoit en don ; le contenu et le poids dépendent de la composition et des besoins du ménage).

Les distributions sont hebdomadaires, le jeudi matin et le vendredi matin.

1691 colis de vivres ont été distribués **GRATUITEMENT** sur l'ensemble de l'année 2023.

La moyenne mensuelle des colis distribués s'élève à **140** (129 en 2022).

Ces colis équivalent au total à un poids de **19 547,789 kg** (21 994,141 kg en 2022).

Le poids moyen d'un colis est de **11,559 kg** (14,135 kg en 2022).

A titre de comparaison, le poids d'un colis était de 14,135 kg en 2021 ; 15,143 kg en 2020 ; 10,784 kg en 2019 ; 13,269 kg en 2018.

La valeur marchande – dons inclus, à l'exception des invendus Colruyt et des achats également, est de **13 406,777 Kg x 4,39 EUR = 58.855,75 EUR**.

A cela, il faut ajouter la valeur marchande des invendus Colruyt : **3 874,532 Kg pour un montant de 30 052,15 EUR**.

Attention, en 2022 nous avons reçu 3 071,787 kg pour un montant de 24 080,17 EUR. Nous constatons une différence cette année non pas par rapport au poids reçu qui est similaire mais pour un montant de 5 971,98 EUR, cela montre bien l'inflation que nous subissons.

Nous avons acheté ± **2 266,480 kg** de denrées (**7 871.51 EUR**) pour parfaire le contenu de nos colis et pour les colis spéciaux de Noël, Pâques, et pour un colis Hygiène.

Valeur totale : 96.779,41 EUR (95 763,05 EUR en 2022).

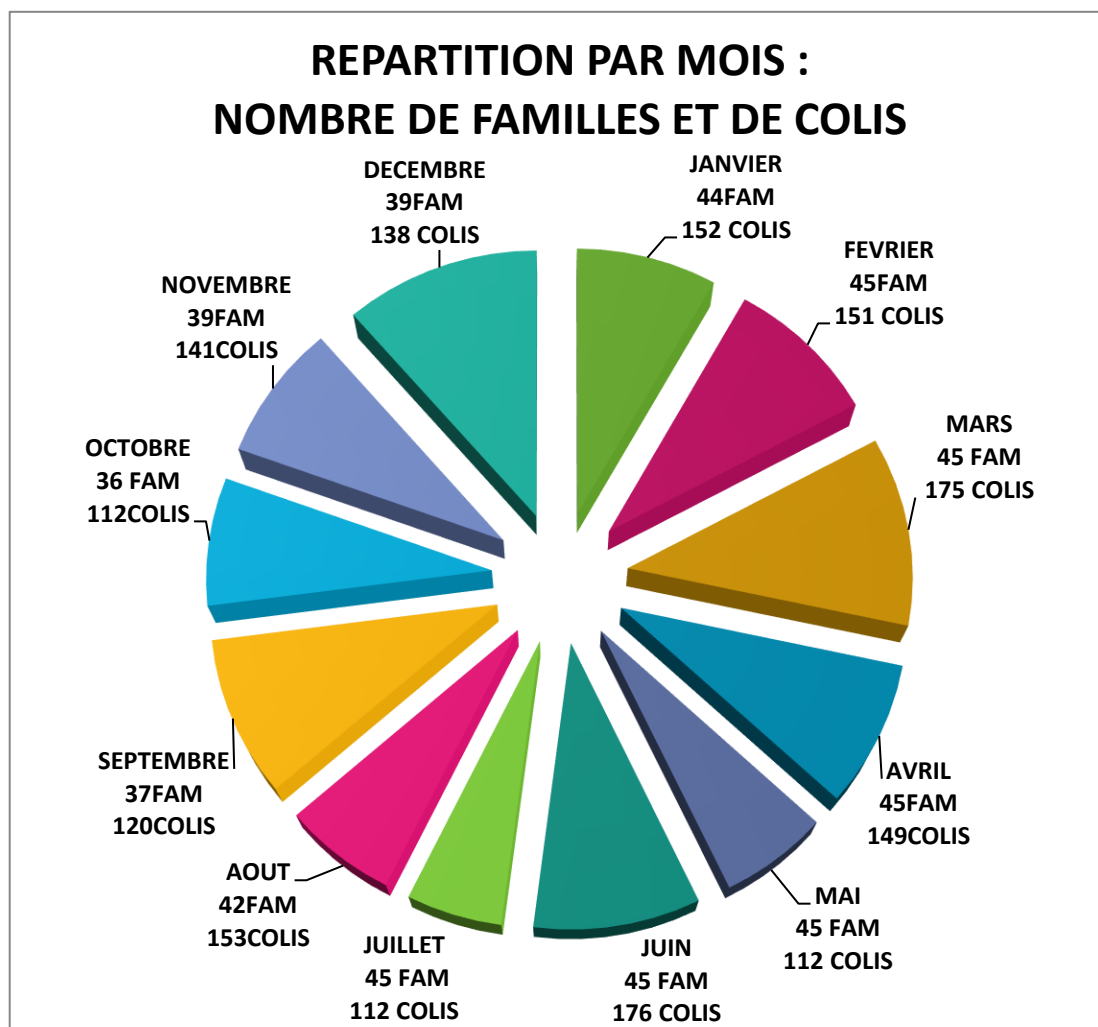
La valeur moyenne d'un colis : **57,23 EUR** (61.54 EUR en 2022).

Malgré nos achats importants pour une association comme la nôtre, nos approvisionnements dépendent en majeure partie de la générosité de nos « fournisseurs », et en particulier de la Banque Alimentaire de la province de Liège. On ne peut évidemment que les remercier, car dans le cas contraire, les moyens financiers qu'il faudrait mettre en œuvre seraient considérables et largement hors de portée en ce qui nous concerne.

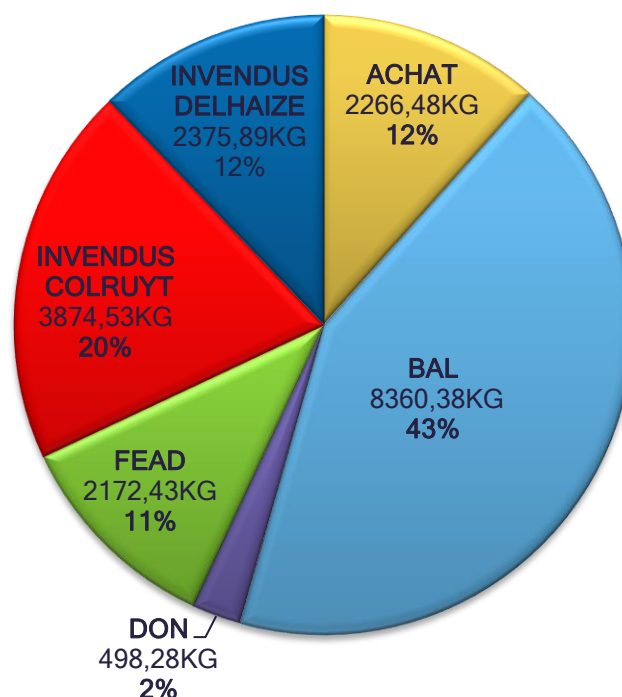
Rappel : Un « colis » représente l'ensemble des denrées distribuées à une même famille.



Le graphique suivant montre les différents éléments permettant de se faire une idée assez précise du nombre de personnes aidées tous les mois au moyen de ces colis. Normalement, les mêmes familles peuvent se présenter une fois par semaine.



REPARTITION DES PROVENANCES DES VIVRES DISTRIBUEES



Remarques : A cette distribution de colis, il convient d'ajouter les vivres donnés à notre maison d'accueil : 95,060 kg de vivres achetés ; 33,400 kg de la Banque Alimentaire ; 124,197 kg d'invendus Colruyt.

- La Maison d'accueil reçoit encore et fréquemment du pain (quotidiennement), des pâtisseries et des invendus AD Delhaize Engis. Au vu de la diversité, il nous est difficile d'établir le poids exact.
- Il convient également d'ajouter 315,600 kg d'invendus Delhaize, principalement des produits de boulangerie, qui ont été donnés à la Conférence de Saint Vincent de Paul Awirs.



Invendus Colruyt, Delhaize

Toujours dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et aussi contre le gaspillage alimentaire, nous récupérons les invendus des magasins suivants : l'AD Delhaize d'Engis et le Colruyt de Seraing.

En ce qui concerne le Colruyt de Seraing, cette récupération se fait sous couvert de la Banque Alimentaire de Liège avec une date de consommation à J-4.

Les invendus récupérés chez Delhaize sont à date de consommation ou à date J-1. Ils se composent des produits de boulangerie, de fruits et légumes, d'épicerie, de produits frais.

Nous trions, conservons et distribuons ces vivres tout en respectant les normes d'hygiène imposées par l'AFSCA (Agence Fédérale pour la sécurité de la Chaîne Alimentaire).

Ceci nous permet d'étoffer et de diversifier les vivres qui composent les colis hebdomadaires distribués à nos familles.

Les chiffres sont les suivants, en sachant que :

Pour l'action Delhaize en 2023, nous avons redistribué **2375,894 kg** pour une valeur de **8030,52 Euros** (prix/kg Banque alimentaire : 3,38 euros du kilo) ; en 2022 : 2 584,413 kg. A ceci, il faut ajouter environ **315,600 Kg** donné à la Conférence de Saint Vincent de Paul des Awirs, pour une valeur de **1066.73 Euros**.

Pour l'action Colruyt en 2023 : nous avons redistribué **3 874,532 kg** pour une valeur magasin de **30 052,15 Euros** (en 2022 : 3 071,787 kg).

Le total global pour les invendus s'élève à : 6 250,426 kg.
Pour une valeur de : 38 082,67 Euros.



2. Colis spéciaux



En 2023, à l'occasion des fêtes de **Pâques**, nos colis de vivres habituels ont été « agrémentés » d'œufs en chocolat et d'œufs durs colorés. Tous les enfants ont reçu un sachet de Pâques : **36 enfants** pour une valeur de **1,35 EUR le sachet de 185 gr**. Et toutes les familles ont reçu des œufs durs colorés pour une valeur de **143,10 EUR**. Le coût total d'achat de vivres pour cette opération est de : 191,72 EUR.

En 2023 également, **39 familles** ont pu bénéficier des aliments (achetés ou reçus) pour des colis spécifiques à Noël et au Nouvel an, et nous y avons ajouté un colis « **Hygiène** ».

Poids total des denrées achetées ou reçues :

Poids total distribué

- Pour Noël 39 colis : 772,700 kg
- Pour Nouvel an 39 colis : 250,543 kg

Poids moyen par colis

- Pour Noël : 19,812 kg
- Pour Nouvel An : 6,424 kg

Poids des **vivres achetées 807,090 kg** pour un coût total de **3 151,96 EUR**.

Poids des vivres reçues en don et de la Banque Alimentaire : **216,153 kg** (379,241 kg en 2022).



Projet « Shoe box »

Cette année, nous avons participé à nouveau à l'opération « Shoe Box ». Ceci est fait chaque année au moment de Noël dans un cadre de solidarité.

Nous avons reçu une cinquantaine de boîtes en provenance de Nivelles via l'intermédiaire de la « concertation d'aide alimentaire de Huy-Waremme ».

Nous sommes très heureux d'avoir pu bénéficier une fois de plus de ces boîtes cadeaux qui ont été accueillies avec une joie immense par nos bénéficiaires.

Saint-Nicolas



Saint Nicolas a été une fois de plus au rendez-vous pour les enfants. Celui-ci n'était pas venu les mains vides, des jouets et des friandises ont été distribués à tous les enfants des familles aidées.

Comme chaque année, nous comptons bénéficier de dons de la part de « *Grandes surfaces alimentaires* » ce qui nous aurait permis d'étoffer les sachets de friandises. Malheureusement et malgré nos demandes, nous avons dû faire sans cette année.

Nous avons acheté des jeux de sociétés, des jouets pour les tout-petits d'une valeur de 246,76 EUR et des friandises pour 249,60 EUR (24 sachets pour le service social et 24 pour les enfants de la maison d'accueil).

Le personnel n'a pas été oublié et a reçu son sachet de friandises.

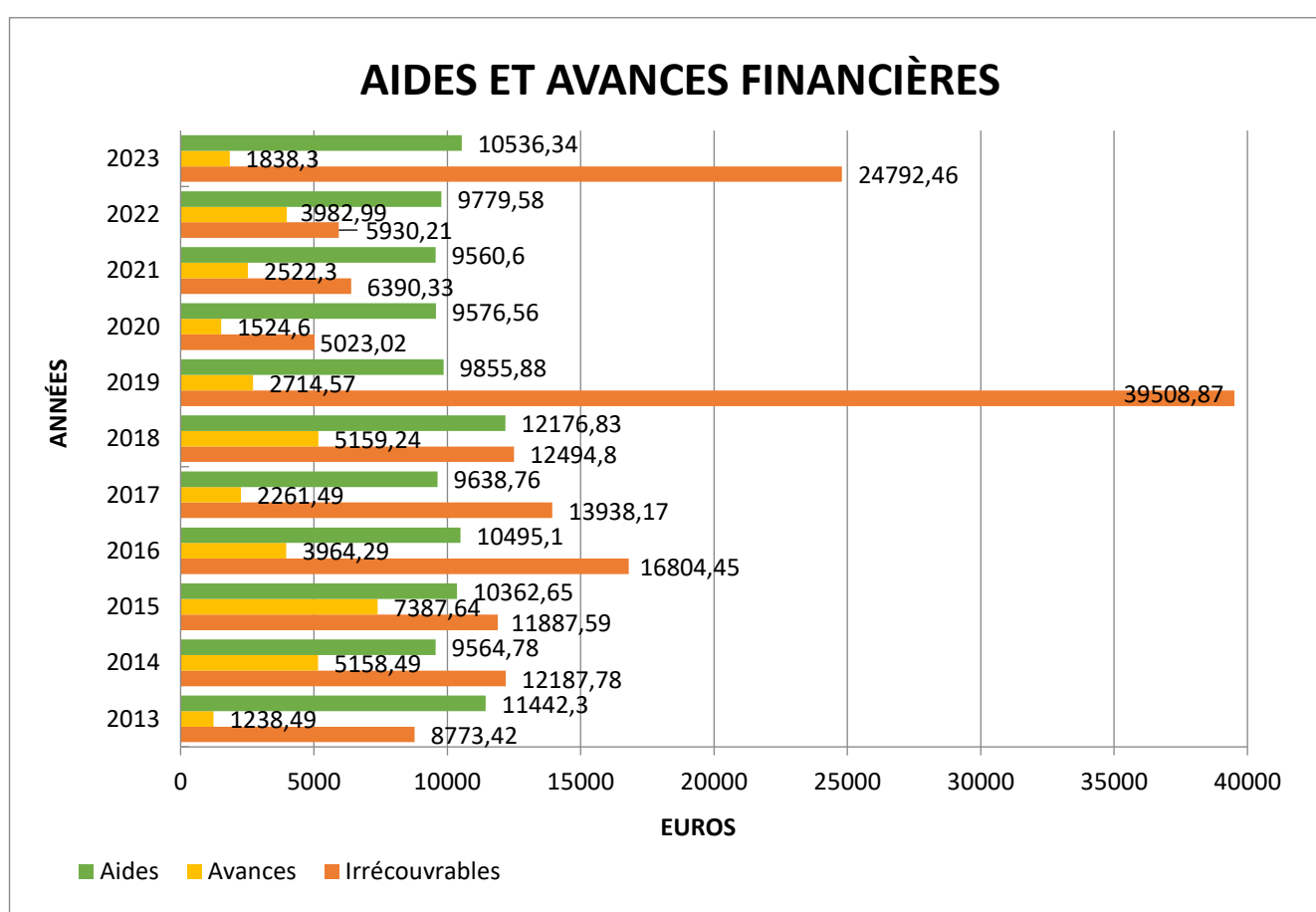
Cette année à nouveau et comme les années précédentes, les enfants qui résident dans notre « Maison d'accueil » ont eu leur propre fête.

3. Aides et avances financières

Les moyens financiers dont nous disposons ne nous permettent pas d'adopter une politique d'**aides** (dons) et d'**avances** (remboursables) substantielles en argent. Il y a des organismes comme le CPAS, par exemple, qui peuvent beaucoup plus facilement faire face à pareilles demandes.

Nous constatons singulièrement que nombre de personnes que nous accueillons souffrent du surendettement et que les sommes dues sont parfois très élevées. De ce fait, l'aide financière que nous pourrions apporter serait tout à fait dérisoire. C'est une des raisons pour lesquelles nous n'intervenons financièrement que dans les cas qui ne demandent qu'une « aide ponctuelle » et/ou pour faire face aux besoins indispensables immédiats.

De plus, notre service social se fait un devoir d'entreprendre les démarches nécessaires et d'intervenir là où il faut afin d'améliorer les situations.



Commentaires sur les données :

Dans les **Aides**, outre les dons directs en argent, sont comprises les avances qui n'ont pas été remboursées (irrécouvrables), de même que d'autres formes d'aide telles que les frais médicaux et pharmaceutiques, les dons en mobilier, en vêtements. Les achats pour colis alimentaires, la Saint-Nicolas et les colis de Noël sont inclus.

Dans les **Irrécouvrables**, sont inclus les moins-values sur les réalisations de créances, le non-paiement de la participation aux frais de séjour de quelques résidentes de la « Maison d'accueil », ainsi que le non-paiement de factures « clients » ou factures achats de mobilier.

Total des aides diverses en équivalent EUR : 37.167,1 (19 692,78 en 2022, 18 473,23 en 2021 et 16 124,18 en 2020).

II. LE SERVICE ADMINISTRATIF

Les tâches administratives sont :

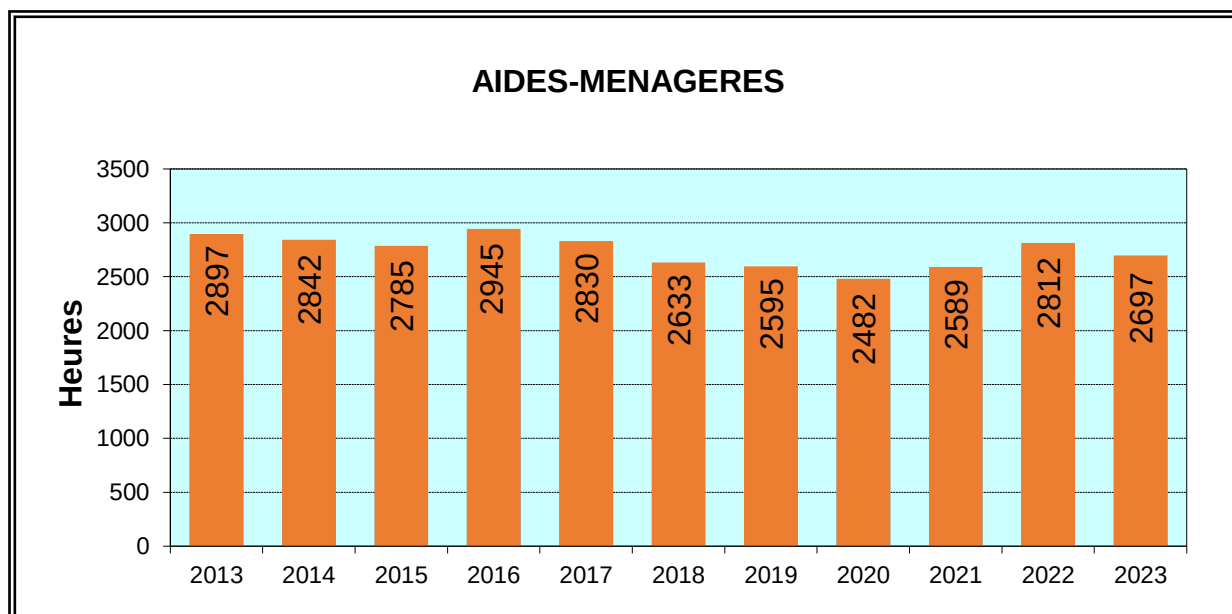
- La comptabilité générale de l'association avec tout ce que cela entend comme bureautique, travaux et production de documents.
- Remplir les formulaires « Contrat de travail » ainsi que les avenants éventuels.
- Remplir les formulaires « Etats de prestation » et autres documents concernant le personnel ; le classement des certificats, etc.
- Travaux de dactylographie ; la gestion du stock des fournitures de bureau et fournitures pour les services ; la tenue des registres ; la tenue du central téléphonique.
- L'appel des offres et la passation des commandes pour fournitures diverses.
- La tenue du calendrier des tâches de différents services et les contacts réguliers avec les utilisateurs.
- L'archivage et la conservation des archives.
- La préparation des dossiers pour le Conseil d'administration et pour l'Assemblée générale de l'ASBL.
- La préparation des dossiers pour les divers ministères.

III. LE SERVICE « AIDES-MENAGERES »

Service à caractère social

Les tâches de nos aide-ménagères sont l'aide dans les soins du ménage en vue de soulager les mamans surchargées, les personnes malades, âgées, handicapées, ou lors de l'hospitalisation d'un membre de la famille.

La participation financière des bénéficiaires du service est fonction de leurs revenus.



35 familles **différentes** ont été aidées régulièrement en 2023 ; ce qui a représenté **2697 heures** de travail. Ce chiffre représente **713** présences chez les utilisateurs.

Le montant des factures honorées pour les travaux effectués par ce service est de

17.437,02 EUR.

IV. LE SERVICE « TECHNICIENNES DE SURFACE »

- Nettoyage des locaux occupés par l'association (à l'exception de la Maison d'accueil), ainsi que des abords immédiats.
- Entretien du matériel et du linge de maison de l'association et rangement.
- En collaboration avec le service social, préparation et conditionnement de la surgélation, des vivres périssables que nous recevons. Participation à la distribution des colis de vivres.

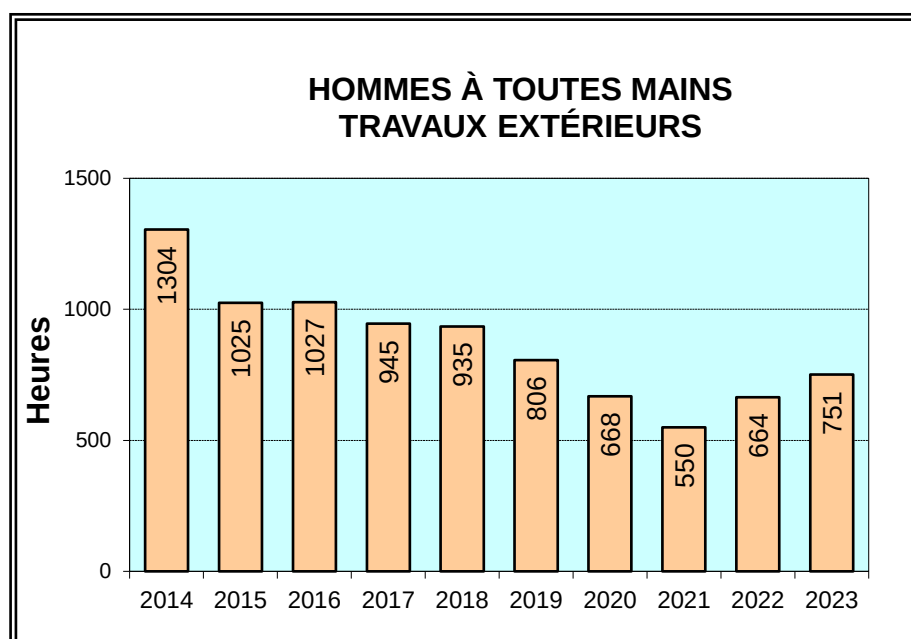
V. LE SERVICE « HOMMES A TOUTES MAINS » (HATM)

V.1. Service « extérieur » rémunéré

Ce service fonctionne durant toute l'année et exécute des travaux divers de petits dépannages pour les personnes qui ne peuvent s'offrir les services d'un homme de métier et qui nous sollicitent. Cependant, les travaux que nous effectuons sont limités et — en aucun cas — n'entrent en rivalité commerciale avec des entreprises reconnues.

Ledit service effectue ainsi les travaux de jardinage : bêchage, semis, taille des haies, tonte des pelouses, etc. ; petits travaux d'entretien et de réparation du logement.

Le graphique donne le nombre d'heures prestées par le service « travaux extérieurs »



Les familles qui ont utilisé ce service sont au nombre de **55** et les présences sur « chantier » se sont élevées à **381** pour **751 h 45** effectives.

Le montant des factures pour les travaux effectués par ce service est de **4390,22 EUR.**

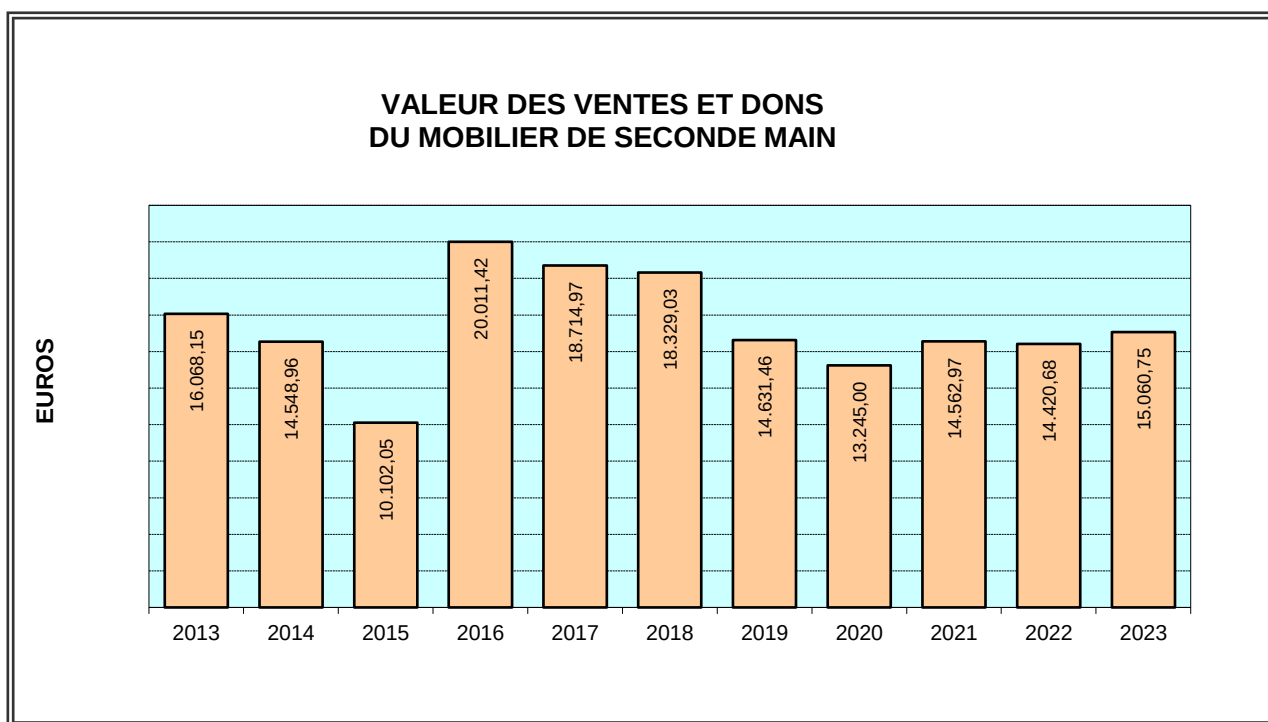


V.2. Service interne

- Il assure l'entretien technique de tous nos locaux et de leurs abords.
- Il effectue les travaux de jardinage dans les propriétés que nous occupons.
- Il exécute les petits travaux d'aménagement dans nos immeubles.
- Il transporte les vivres en provenance de la Banque Alimentaire ou d'ailleurs.
- Il transporte les meubles que l'on nous donne et ceux que nous vendons.

V.2.1. Vente du mobilier de seconde main

Le graphique donne l'évolution des ventes depuis 2012.



Les ventes **effectives** s'élèvent à la somme de **14.571,15 EUR.**

Les **dons**⁽¹⁾ consentis représentent un montant de **489,60 EUR.**

Total général : **15.060,75 EUR.**

⁽¹⁾ Dons pour la *Maison d'accueil* : **220,60 EUR.**

Dons pour les logements *Transit* : **120 EUR.**

Via Service Social : **49,00 EUR**

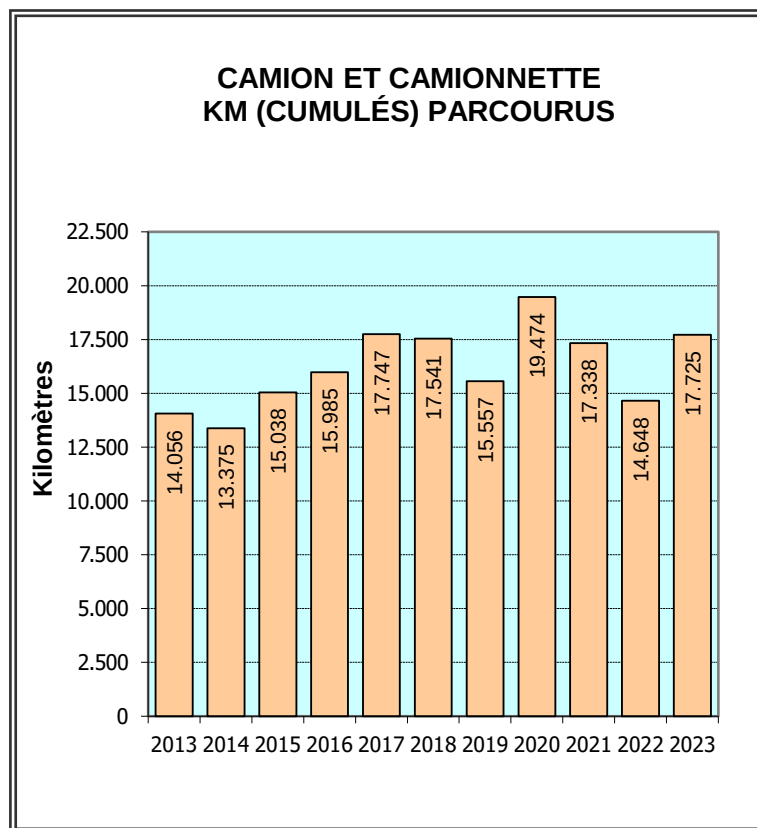
Via N°19 : **80 EUR**

Via Atelier : **20 EUR.**



V.2.2. Kilomètres parcourus par le camion et la camionnette

Le graphique donne le nombre de km parcourus par les deux véhicules mis à la disposition des hommes à toutes mains.



34,92 % (5115 km) de ces kilomètres ont été parcourus par la camionnette, essentiellement pour le service extérieur (homme à toutes mains) qui assure les dépannages auprès des plus démunis qui (et pour cause... !) ne peuvent s'offrir les services d'un homme de métier.

65,08 % (9533 km) par le camion, pour assurer les transports du mobilier qui nous est offert et/ou que nous distribuons ; enlever les vivres que nous recevons de la Banque Alimentaire ou de privés ; assurer quelques petits déménagements pour des personnes défavorisées. Transports pour tous nos services ou pour les résidentes de notre Maison d'accueil.

Consommation **camion**/100 km = 15,67 l.

Cout/km : 0,2694 EUR.

Consommation **camionnette**/100 km = 9,44 l.

Cout/km : 0,1640 EUR.

Camionnette : € 1 573,20 : 6 295 = 0,25 EUR (0,44 en 2021).

Autre véhicule

La Traile dispose d'une Renault **Kangoo** achetée en 2012 grâce à un don de la Loterie Nationale. Elle sert essentiellement à la Maison d'accueil pour des démarches avec les hébergées, pour se rendre à des réunions, des formations, pour faire les courses, etc.

6869 km parcourus en 2023 (5453 km en 2022), soit 0,1541 €/km pour une consommation de 9,04L/100.

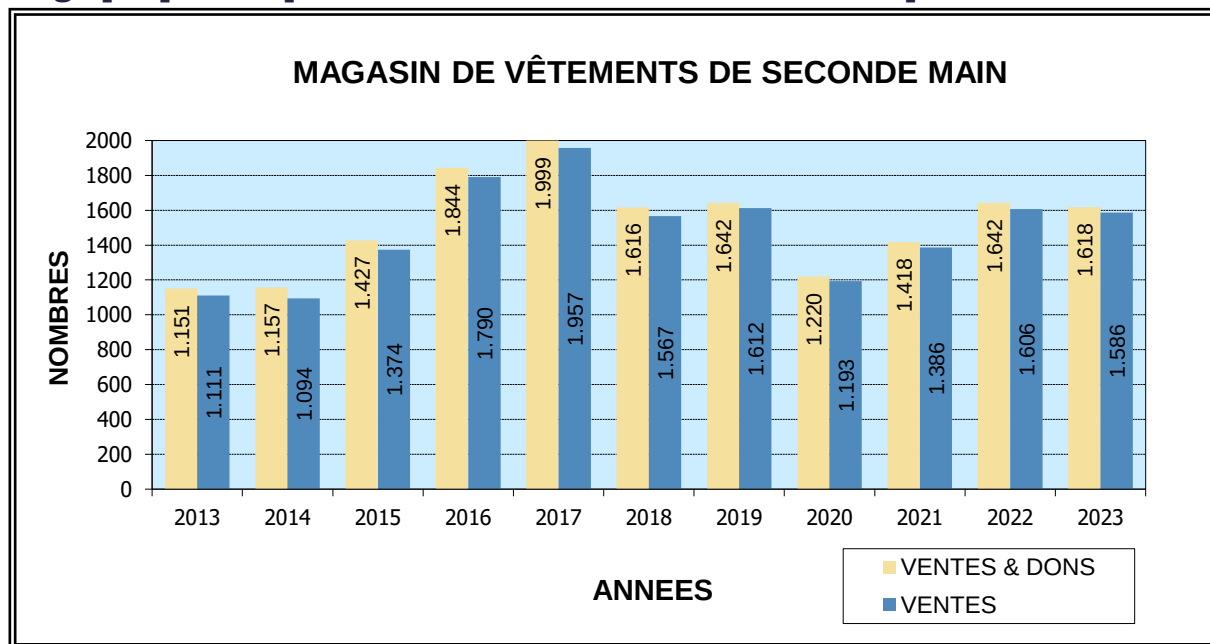
VI. LE MAGASIN DE VÊTEMENTS DE SECONDE MAIN

Comment fonctionne cette activité utile et nécessaire ?

Les « vendeuses » réceptionnent le linge collecté, le trient, le réparent et le préparent pour la distribution ou la vente. Elles organisent le magasin, rangent les rayons, garnissent la vitrine et accueillent les clients. Elles ont quelques petits travaux de couture et de repassage.

VI.1. Évolution des ventes

Le graphique indique l'évolution des ventes et des dons depuis 2013.



TOTAL DES VENTES : 1586 & 32 dons = 1618 (1642 en 2022).

Les « ventes » sont réparties comme suit :

1152 (1208 en 2022) à des personnes domiciliées sur la commune d'Engis.

398 à des personnes domiciliées à :

> 10 : Amay (41) ; Flémalle (93) ; Grâce-Hollogne (13) ; Huy (58) ; Les awirs (11) ; Liège (21) ; Ougrée (24) ; Saint-Georges-sur-Meuse (42) ; Seraing (20).

< 10 : Ampsin (2) ; Andenne (2) ; Antheit (3) ; Anthisnes (1) ; Arlon (2) ; Banneux (1) ; Bassenge (1) ; Blegny (1) ; Chapon Seraing (1) ; Chokier (5) ; Cointe (5) ; Crisnée (1) ; Esneux (3) ; Faimies (1) ; Fize-Fontaine (1) ; Fléron (2) ; France (5) ; Gives (1) ; Hermalle/s/Huy (1) ; Herstal (1) ; Horion hozémont (4) ; Houtain-St-Siméon (2) ; Ivoz-Ramet (4) ; Jemeppe-sur-Meuse (3) ; Lierneux (2) ; Maastricht (2) ; Milmort (1) ; Modave (1) ; Mons-lez-Liège (4) ; Nandrin (5) ; Neupré (2) ; Ouffet (2) ; Ohey (1) ; Oupeye (3) ; Poulseur (5) ; Saint-Nicolas (9) ; Sclessin (1) ; Somme-Leuze (1) ; Tihange (3) ; Trooz (1) ; Verlaine (7) ; Villers-le-bouillet (2) ; Visé (1) ; Waremme (1) .

Les dons ne sont pas « localisés ».

Sur base des prix – défiant toute concurrence – pratiqués en notre magasin, on peut chiffrer la valeur globale des dons à ± **1388,20 EUR.**

Le montant des ventes s'élève à **16.109,80 EUR** + dons 1388,20 EUR = **17.498,00 EUR** (19 096,05 EUR en 2022).

N.B. De nombreux dons de vêtements arrivent directement à La Maison d'accueil, sans passer par notre magasin ; ils sont distribués aux hébergées et aux enfants. Ceux-ci ne sont pas repris supra.

Accidents de travail

La moyenne des 10 dernières années s'élève à 4,2 accidents /an.

Nous rencontrons habituellement des foulures, résultats de glissades, ou des chutes, consécutives à des moments de distraction.

En 2023 : 1 accident déclaré :

- Hématome au genou gauche à cause d'une glissade sur une bordure ; ayant entraîné 13 jours d'incapacité de travail.

Années	Nombres
2013	6
2014	3
2015	6
2016	5
2017	4
2018	5
2019	3
2020	5
2021	1
2022	3
2023	1

C'est pas le pied



Visibilité sur internet :

Aujourd'hui, il est devenu **indispensable** pour tout service d'inclure les **réseaux sociaux** dans sa communication. En effet, ces nouveaux médias font partie du quotidien de la population.

Voici quelques statistiques de « visibilité » sur internet :

- **2466** interactions sur notre "fiche google" ont été effectuées au cours de l'année 2023.
- **3024** personnes ont visité notre site internet **www.latraille.be**. L'origine des visiteurs est de **80%** par recherche google, **15%** par adresse directe et **5%** par réseau social.

Hormis la **page d'accueil**, les pages les plus visitées sur le site sont : le magasin de vêtements avec en moyenne **10%** des visites, le service social avec **4%** des visites et enfin le centre d'accueil avec **3%** des visites.

- Sur notre page Facebook du magasin de meubles que vous retrouverez sous l'appellation « **Au "54" -meubles- ASBL "La Traille"** », les statistiques sur le mois de décembre 2024 sont : **914** visites et **733** interactions avec les publications (commentaires, « likes »).
- Sur notre page Facebook du magasin de vêtements que vous retrouverez sous l'appellation « **Au "19" -meubles- ASBL "La Traille"** », les statistiques sur le mois de décembre 2024 sont : **1941** visites et **227** interactions avec les publications (commentaires, « likes »).



RAPPORT ANNUEL 2023

Centre d'hébergement

SOMMAIRE

Notre maison	35
Historique	35
Notre action	35
Notre public	37
Sans-abrisme	38
Violences intrafamiliales	39
Données Statistiques uniquement violence conjugale	41
Données statistiques sans-abrisme 2023	52
Transit	56
Témoignage d'une résidente :	57
Nos pratiques	58
Accueil et réorientation	58
Collaboration	59
Axes de travail	60
Le travail d'un psychologue en maison d'accueil	63
Animations :	66
Témoignage d'enfant d'une résidente :	74
Fin de séjour	75
Notre équipe	76
Nos partenaires	79
2023 en chiffres	80
Nos projets pour 2024	81

NOTRE MAISON

Historique

L'ASBL « La Traille » est fondée en 1983 sous l'impulsion de la conférence de Saint-Vincent de Paul d'Engis.

L'objectif était la mise en place d'une équipe professionnelle afin de répondre aux besoins des personnes précarisées. Six personnes ont été engagées afin de remplir diverses missions : remise en ordre administrative et sociale, colis alimentaires, garde-malade, petits travaux en tout genre, etc. Les activités de la Traille ont commencé le 1er février 1983.

Ce n'est que 10 ans plus tard que naît officiellement la maison d'accueil pour femmes avec ou sans enfant(s).

Notre action

Notre travail est construit autour de trois grands axes : l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement.



L'accueil

Nous travaillons 7 jours sur 7, 24h/24. Notre permanence téléphonique est accessible au public à tout moment du jour ou de la nuit.

Notre première mission est d'accueillir la personne en lui offrant une écoute active. Si notre capacité ou nos conditions d'hébergement ne nous permettent pas de répondre favorablement à une demande, nous nous engageons à réfléchir avec la personne à ses ressources personnelles et à réorienter cette dernière vers les services les plus adaptés à sa situation.

L'hébergement

Notre seconde mission, et de loin la plus évidente, est l'hébergement.

Le sans-abrisme, le surendettement, le logis précaire et/ou insalubre et la séparation, divorce ou violence conjugale conjugal sont à l'origine de la majorité des demandes d'aide.

Nous constatons de plus en plus que nous rencontrons beaucoup de personnes avec des problèmes psychiatriques ou d'addiction.

De par son entrée au sein de notre maison, nous permettons à la personne de retrouver temporairement un lieu sécurisé et sécurisant. Avant tout autre chose, nous nous devons de répondre aux besoins de primaires : lit, nourriture, chauffage, sanitaires, protection physique et psychologique.

Ce n'est qu'une fois ces besoins satisfaits que nous pouvons entamer notre dernière mission : l'accompagnement.

L'accompagnement

Plus que d'aider la personne à se réinstaller, nous la soutenons dans son objectif de retrouver une place, sa juste place, dans la société.

Il est dès lors primordial pour nous de distinguer l'assistanat de l'accompagnement :

Nous soutenons la personne dans son projet de vie, nous ne le construisons pas à sa place. De par nos méthodes de travail, nous favorisons l'autonomisation, la prise de conscience de ses propres compétences et la récupération de l'estime de soi. C'est en coordonnant l'action avec et autour de la personne que nous croyons avoir le plus de chance de mener à bien notre mission.



NOTRE PUBLIC

Notre « Maison » accueille des personnes en difficulté sociale. Nous hébergeons uniquement des femmes de 18 ans minimum (accompagnées ou non d'enfants) en période critique ou en danger à cause de problèmes familiaux ou conjugaux, ou encore parce que momentanément sans logement. Une jeune fille mineure, mère de famille ou enceinte, est considérée comme une adulte et peut également être accueillie.

Pour les enfants qui accompagnent leur maman : garçons jusqu'à 16 ans.

Notre structure d'hébergement est actuellement agréée pour 32 lits et était subventionnée pour 22. Suite à la demande que nous avons introduite en mars 2022, le SPW a accepté la subvention de 9 lits supplémentaires, portant donc le nombre de lits subventionnés à 31. Nous avons augmenté notre capacité d'accueil de 11 lits en 2022. Le SPW, nous l'espérons, les agréera dans un futur proche.



L'hébergement est provisoire (9 mois maximum avec une possibilité de dérogation de 3 x 3 mois si la situation le nécessite), et nous répondons à toutes les demandes.

Nous accueillons également des personnes avec des troubles mentaux et/ ou des dépendances avec une obligation de prendre un traitement médicalisé. Dans le cas contraire, nous nous déclarons incompétents et nous orientons les femmes vers les services spécialisés. En effet nous n'avons pas le personnel requis.

Sans-abrisme

*« Une personne sans-abri est une personne qui ne peut temporairement accéder à un logement à usage privatif adéquat ou le conserver à l'aide de ses propres ressources ».*¹

Les problématiques amenant au sans-abrisme sont les suivantes : endettement, revenus précaires, séparation, rupture familiale, familles monoparentales, assuétudes, insalubrité, troubles de la santé, etc.

Nous observons que les difficultés rencontrées sont régulièrement multiples et concernent toutes les tranches d'âges. Nous constatons que les personnes hébergées au sein de notre maison d'accueil sont fortement isolées socialement (systémique familiale toxique, précaire ou encore éloignement volontaire du milieu).

Le sans-abrisme concerne également des personnes dites marginalisées et qui ne sont pas forcément demandeuses d'aide (hébergements en maison d'accueil rares ou de courte durée).

Malgré le passage en maison d'accueil, la problématique du logement perdure : augmentation du coût de la vie (loyers et énergies trop coûteux), exigences des propriétaires, surpeuplement, insuffisance des logements sociaux, compositions familiales, délais administratifs pour les aides aux logements, ...

Cependant, il existe depuis janvier 2023 une allocation d'attente aux logements (AAL). C'est une aide financière mensuelle accordée par le SPW afin d'aider les ménages à trouver un logement correct. Ce montant s'élève à 125€/ mois, plus 20€ s'il y a un enfant à charge (qui peut être doublé si l'enfant porte un handicap).

¹ <https://www.ama.be/>

Violences intrafamiliales

En 2006, les Ministres fédéraux, régionaux et communautaires ont adopté une définition unique des violences conjugales :

« Les violences dans les relations intimes sont un ensemble de comportements, d'actes, d'attitudes de l'un des partenaires ou ex-partenaires qui visent à contrôler et dominer l'autre. Elles comprennent les agressions, les menaces ou les contraintes verbales, physiques, sexuelles, économiques, répétées ou amenées à se répéter, portant atteinte à l'intégrité de l'autre et même à son intégration socioprofessionnelle. Ces violences affectent non seulement la victime, mais également les autres membres de la famille, parmi lesquels les enfants. Elles constituent une forme de violence intrafamiliale [...] »

La violence conjugale ne se résume pas à un acte physique. Elle s'exprime également à travers d'autres comportements tels que les insultes, les injures, l'humiliation, le harcèlement, la privation financière, etc. L'auteur utilise des stratégies d'intimidation, de peur, de menace pour soumettre l'autre, met en péril son intégrité physique, psychologique afin d'asseoir son pouvoir. Les actes sont répétitifs, souvent quotidiens.

Selon les estimations mondiales de l'OMS, 35% des femmes, soit près d'1 femme sur 3, indiquent avoir été exposées à des violences physiques ou sexuelles le plus souvent de leur partenaire intime. En Belgique, plus de 40 000 plaintes sont déposées chaque année pour des faits de violence intrafamiliale physique, psychologique ou sexuelle. Bien qu'aucune statistique officielle n'existe pour appréhender le phénomène de la violence conjugale, nous pouvons dire **qu'en 2023, 25 femmes ont été assassinées par leur conjoint ou ex-conjoint.**²

Contrairement aux idées reçues, la rupture n'arrête pas le processus de domination conjugale mais constitue au contraire une période particulièrement dangereuse notamment lorsque des enfants unissent les partenaires. Dans l'ouvrage « *Violences conjugales : un défi pour la parentalité* »³, Edouard DURAND l'illustre parfaitement par ces mots : « En outre, la co-parentalité impose la persistance d'un couple parental malgré la séparation du couple conjugal. Dans un

² Blog stop féminicide

³ « Violences conjugales : un défi pour la parentalité », Karen SADLIER, DUNOD, 2015

contexte de violences dans le couple, cette « nostalgie de l'indissolubilité » (selon la formule du doyen Carbonnier) est susceptible de conforter l'auteur des violences dans l'emprise qu'il entend exercer sur la mère et les enfants. » **L'auteur ne peut supporter que la victime existe sans lui.** Cela entraîne chez lui un sentiment de détresse et d'angoisse important l'amenant parfois à tuer son ex-conjointe et/ou les enfants ainsi qu'à se suicider.

La couverture médiatique de ces faits « divers » reste encore à l'heure actuelle hautement préjudiciable pour la compréhension du phénomène de violence conjugale. A de trop nombreuses reprises, les termes de « conflits conjugaux », « de différents familiaux », « de crimes passionnels » sont utilisés au détriment de « féminicides et infanticides ».

Les enfants victimes de violences intrafamiliales

Si la violence conjugale a mis du temps pour sortir de l'ombre, l'impact de la violence conjugale sur les enfants met du temps à se faire connaître. A ce sujet, beaucoup de questions interpellent et restent ouvertes : Comment aider ces enfants ? Comment évaluer la qualité des liens parents-enfants ? (Faut-il les préserver et/ou les restaurer ?), Comment « mesurer » l'impact de la violence conjugale sur les enfants ? Etc. L'exposition de l'enfant à la violence conjugale est maintenant reconnue comme de la maltraitance.

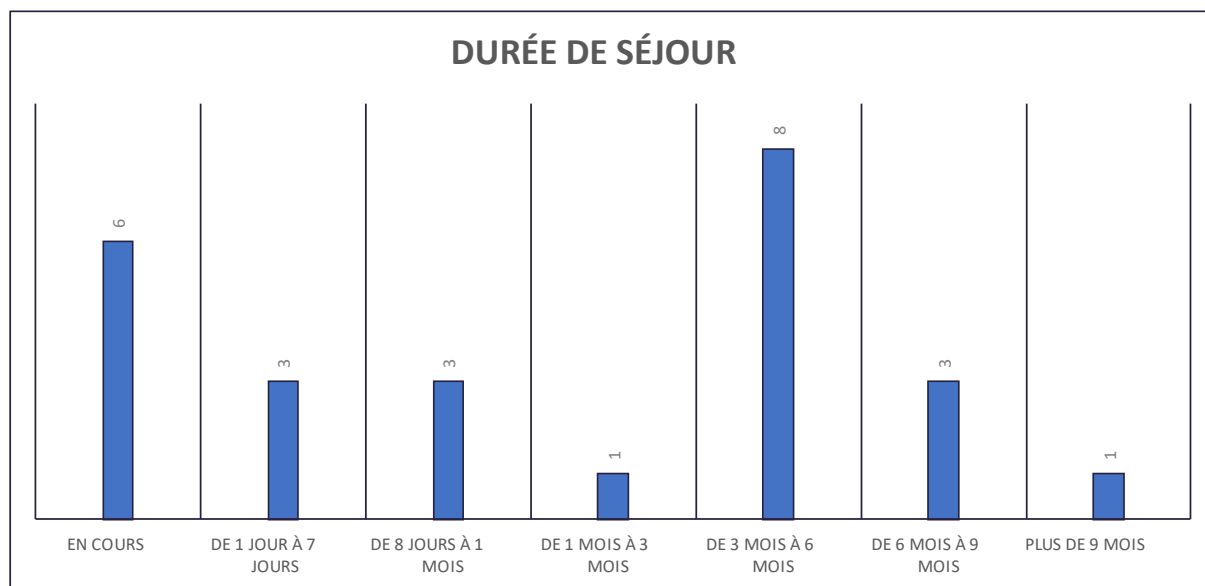


De nombreuses conséquences peuvent être observées quand l'enfant est propulsé au sein du couple conjugal dysfonctionnant car la violence conjugale ébranle la sécurité de l'enfant et menace ses besoins fondamentaux, son bien-être et l'intégrité de sa famille voire sa propre intégrité physique. L'impact de la violence conjugale sur l'enfant dépend notamment de la violence des faits et de la répétition de ceux-ci, du pouvoir de s'y soustraire physiquement ou psychologiquement, de l'âge de l'enfant lors des faits, de la relation parents enfants. L'exposition des enfants à la violence conjugale n'a pas le même impact sur tous, les difficultés peuvent s'exprimer sur de nombreux plans.

En 2023, **14** enfants victimes de violences conjugales ont été hébergés avec leur maman au sein de notre maison d'accueil. Les deux tiers avaient moins de 6 ans au moment de leur arrivée.

Données Statistiques uniquement violence conjugale

Durant l'année **2023**, nous avons accueilli **25** dames (dont la même personne à deux reprises) et **26** enfants victimes de violences intrafamiliales.

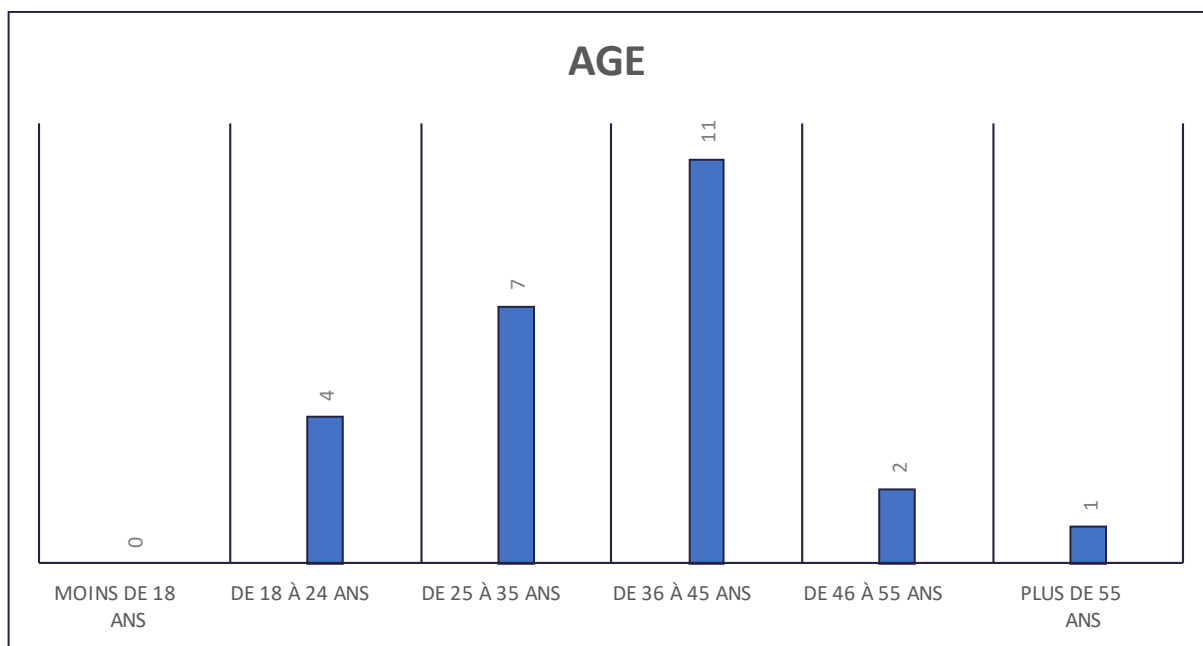


50% des séjours de moins d'un mois se terminent par le retour au domicile conjugal. Il faut en moyenne **6** départs infructueux avant qu'une femme victime de violence conjugale ne réussisse à quitter son conjoint. Les raisons sont multiples : emprise psychologique, pression des enfants, peur, incapacité à trouver sa place au sein d'une maison d'accueil, menaces de la famille, etc. Un des motifs le plus souvent exprimé par les victimes et qu'il est parfois difficile à entendre est l'espoir que l'autre change, « qu'il ait compris ». La victime a besoin de tester, de vérifier la relation conjugale. Le mythe fondateur du couple (ce qui lie les individus entre eux) est habilement réveillé par le partenaire violent. Les longs séjours (de plus de 6 mois) sont quant à eux principalement liés à la crise du logement. Il est difficile pour les dames majoritairement dépendantes d'allocations d'insertion (revenu d'intégration sociale) ou de chômage de trouver un logement privé. Soulevons néanmoins l'aide précieuse apportée par les attestations d'extrême urgence délivrées par les CPAS qui permettent d'obtenir des points de priorité dans l'octroi d'un logement social. Ces attestations sont néanmoins accordées et valables sous conditions : la victime doit avoir déposé plainte contre son partenaire. Celle-ci doit être antérieure à **3** mois au moment

de l'introduction de la demande auprès des sociétés de logements sociaux. Nous savons dans la pratique qu'une grande partie des victimes n'a pas déposé plainte avant l'arrivée à la maison d'accueil et que beaucoup d'entre elles ne voudront pas le faire.

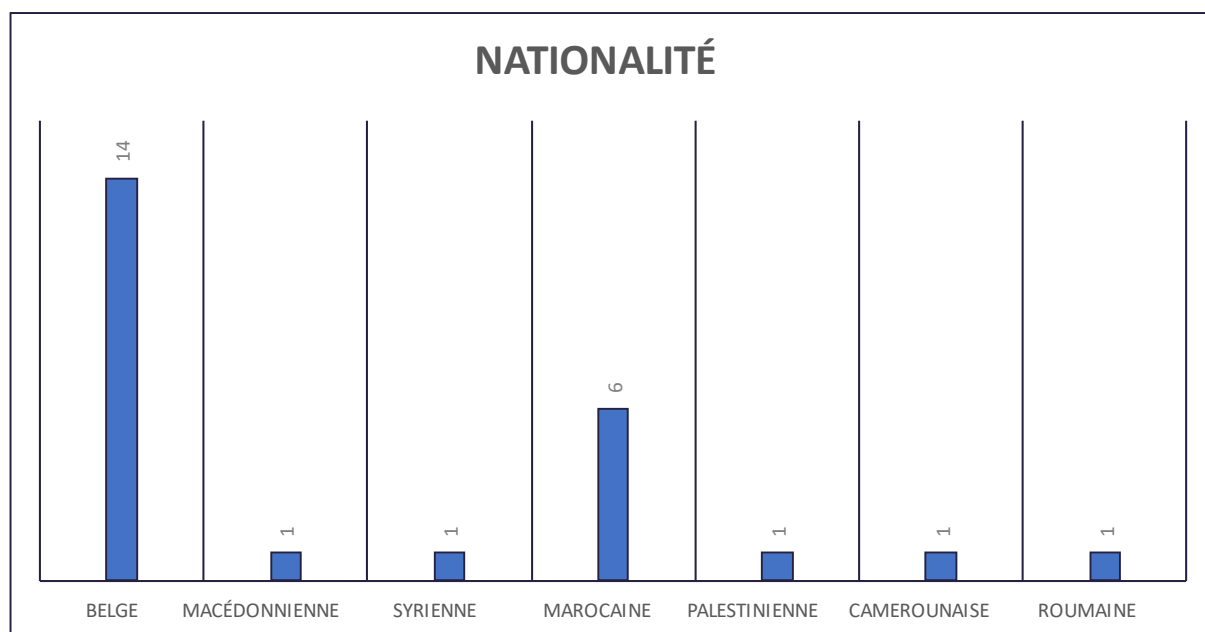
Cette année nous avons également accueilli une famille durant **16** mois nécessitant une dérogation spéciale. La durée exceptionnelle de cet hébergement s'explique par des directives strictes des services de protection judiciaire. Dans les situations de violence conjugale extrême, il n'est pas rare de voir des décisions juridiques contraignantes par rapport aux enfants et inéluctablement aux mères. L'ambivalence des victimes fait craindre aux services (sociaux, judiciaires, policiers) une reprise de la conjugalité toxique et de ses conséquences.

Age des dames



70% des dames hébergées avaient entre **25** et **45** ans lors de leur entrée au sein de la maison d'accueil. Nous remarquons que la majorité des mères de famille étaient accompagnées d'enfants en bas âge. Les enfants sont souvent un levier pour le départ. Il est courant de voir une femme décider de quitter le domicile conjugal lorsque la violence directe se tourne progressivement vers l'/les enfant(s) ou lorsque la mère perçoit concrètement les impacts des violences conjugales sur celui-ci/ceux-ci.

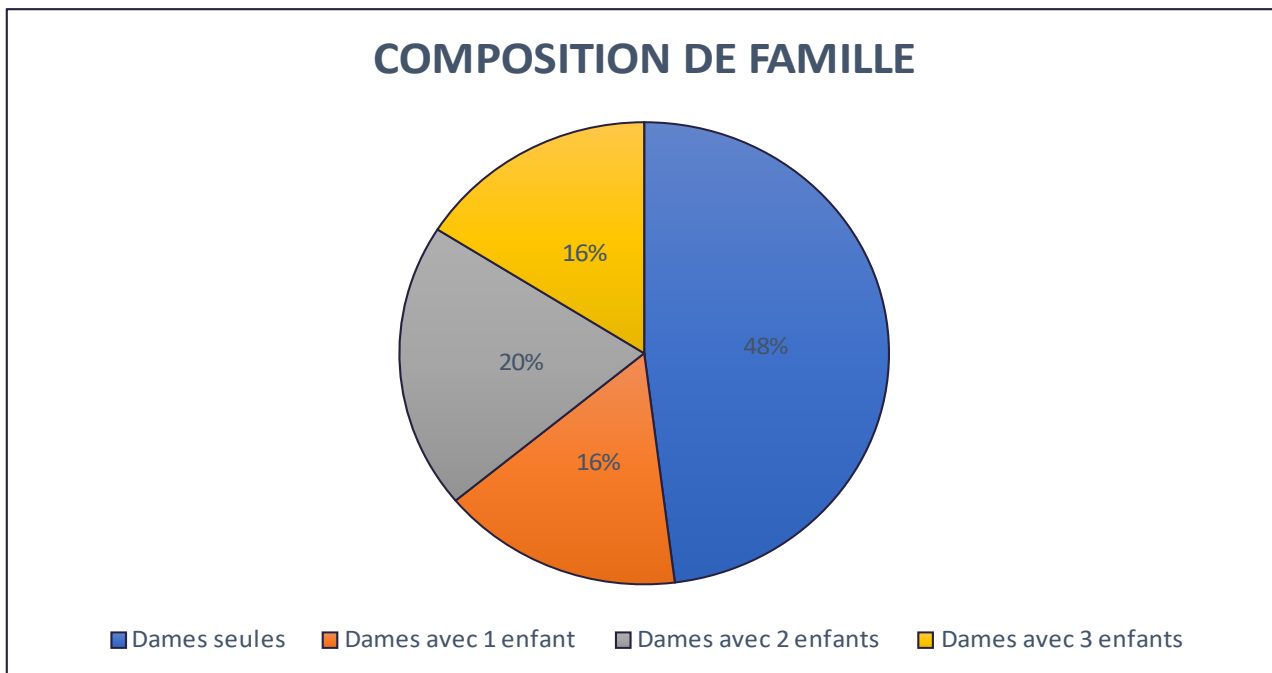
Nationalité



Les femmes d'origine étrangère victimes de violence conjugale sont souvent confrontées à une **double victimisation**. En effet, leur autorisation de séjour dépend majoritairement de leur époux. Elles sont considérées comme membres de la famille d'un Belge. Si elles quittent leur partenaire et réclament un revenu, elles dérogent à deux conditions de l'Office des Etrangers : l'obligation de vie commune et l'interdiction de devenir une charge déraisonnable pour l'Etat belge. Elles encourent le risque de se voir retirer leur titre de séjour et d'être renvoyées « au pays ». Cela peut signifier une exclusion sociale totale par les membres de leur famille voire, dans certaines situations, un risque réel d'être tuées (le divorce reste une atteinte à l'honneur de toute la famille dans certains pays). Dans ces conditions, certaines femmes n'osent pas dévoiler ce qui se passe au sein de leur foyer. C'est d'ailleurs un argument utilisé et réutilisé par les auteurs pour maintenir l'emprise.

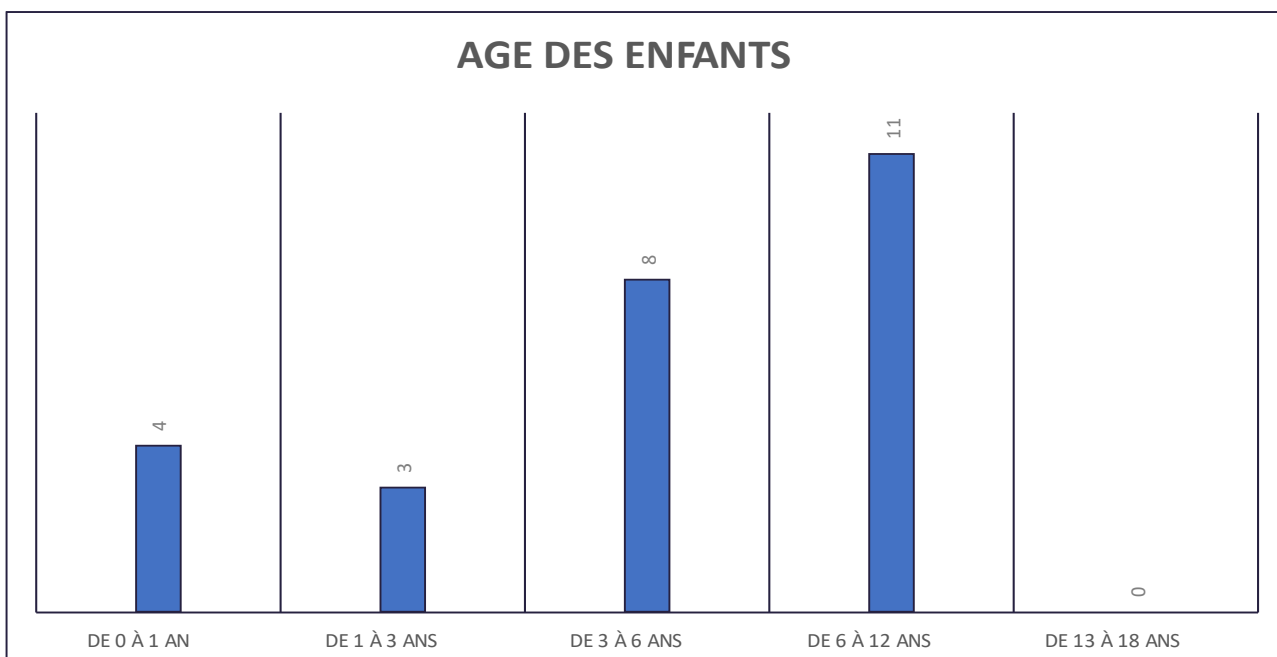
Nous avons également hébergé à plusieurs reprises des dames ne parlant pas du tout le français. Cela est souvent la conséquence de la domination conjugale. En effet, comment une femme peut-elle faire appel à l'aide lorsqu'elle ne sait pas se faire comprendre ou qu'elle n'a pas accès aux informations ?

Composition de famille

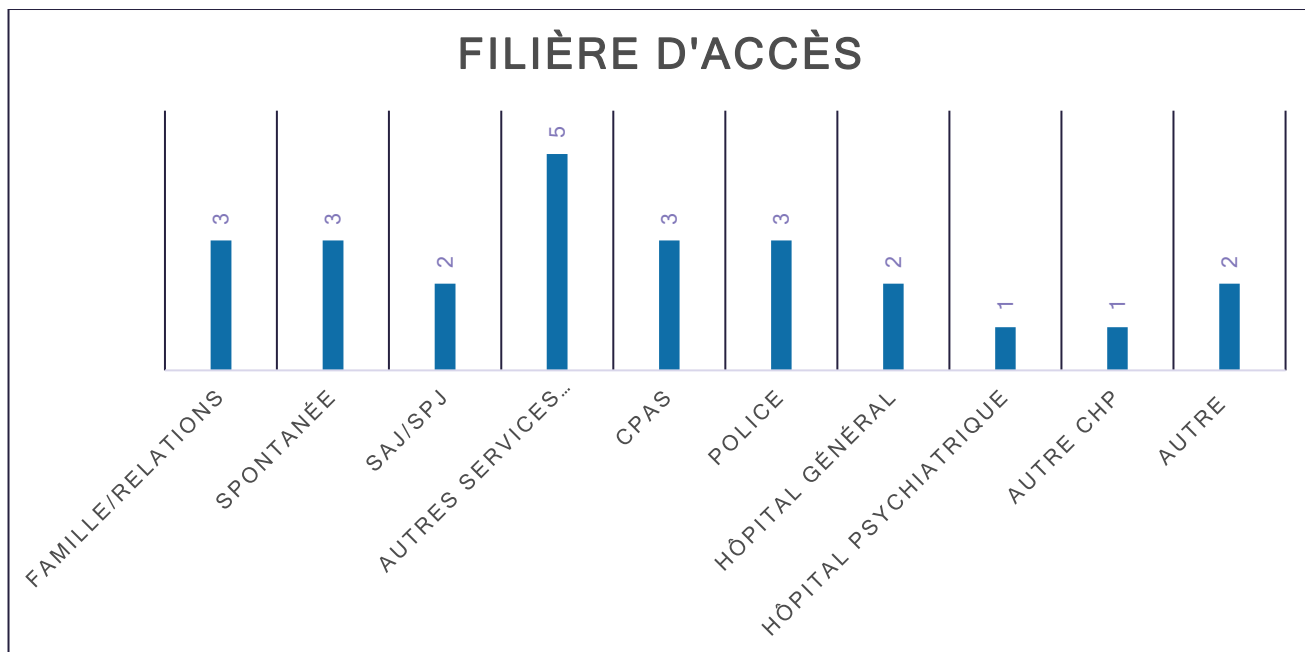


Sur les **12** dames seules victimes que nous avons hébergées en **2023**, **5** sont en réalité mères de famille. Pour la majorité, elles sont accueillies sans leurs enfants suite aux faits de violence conjugale : décision de placement des mineurs via le Tribunal de la Jeunesse ou enfants qui refusent tout simplement d'être avec leur maman. Un travail de reprise de contact est souvent initié lors de l'hébergement (quand cela est possible et dans l'intérêt des enfants). Cela s'organise soit via la mise en place de visites encadrées soit directement par des visites au sein de la maison d'accueil.

Age des enfants



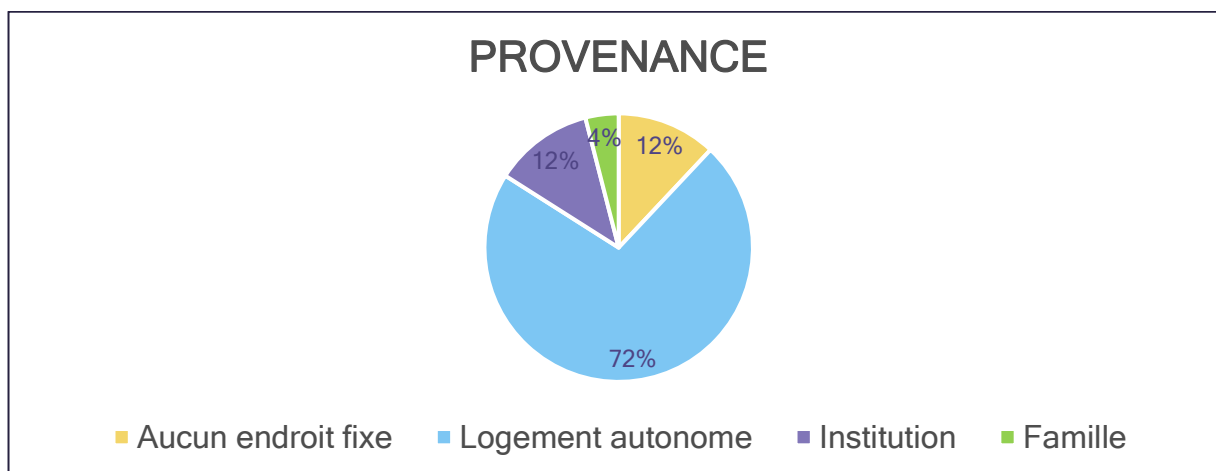
Filière d'accès



De plus en plus de services divers redirigent les victimes de violences conjugales vers les maisons d'accueil. Cela nous amène au constat que l'existence des centres d'hébergement et de leurs missions sont mieux comprises par les secteurs psycho-médicosociaux.

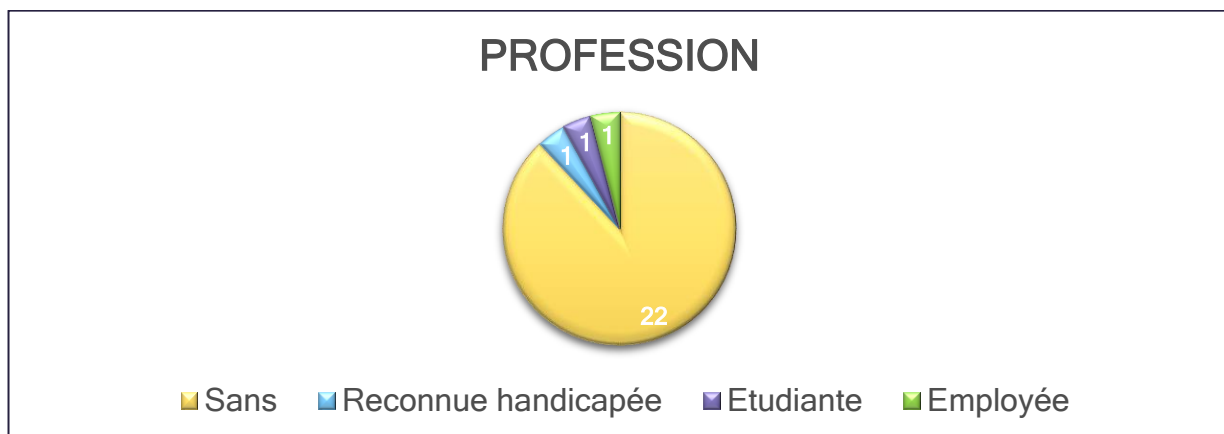
Nous observons également une augmentation des demandes spontanées de la part des victimes (ou de leurs proches). Il est toujours délicat de trouver la bonne balance entre la publicité nécessaire pour faire connaître l'existence de nos structures et le besoin d'anonymat afin de garantir la sécurité des personnes que nous hébergeons.

Provenance



Presque les $\frac{3}{4}$ des victimes hébergées durant l'année 2023 ont été contraintes de quitter leur logement pour fuir la violence dont elles étaient victimes. Cela entraîne régulièrement un sentiment d'injustice chez elles : pourquoi doivent-elles abandonner leur logement (et dans la majorité des cas la presque totalité de leurs effets personnels) alors que l'auteur des faits reste au domicile conjugal ? La COL 18/2012 permet d'interdire temporairement la résidence de l'auteur de faits de violence. Cette décision est ordonnée par le Procureur du Roi dans l'urgence et analysée par le Tribunal de la Famille qui peut décider de lever ou de prolonger la mesure (maximum 3 mois). Dans les faits, cette interdiction est peu appliquée (bien que plus fréquente depuis la simplification procédurale). La plus grande difficulté réside dans le contrôle du respect de cette interdiction. En effet, il est fréquent de voir un auteur continuer à se présenter au domicile conjugal malgré la décision, plaçant la victime dans un sentiment d'insécurité permanent.

Profession



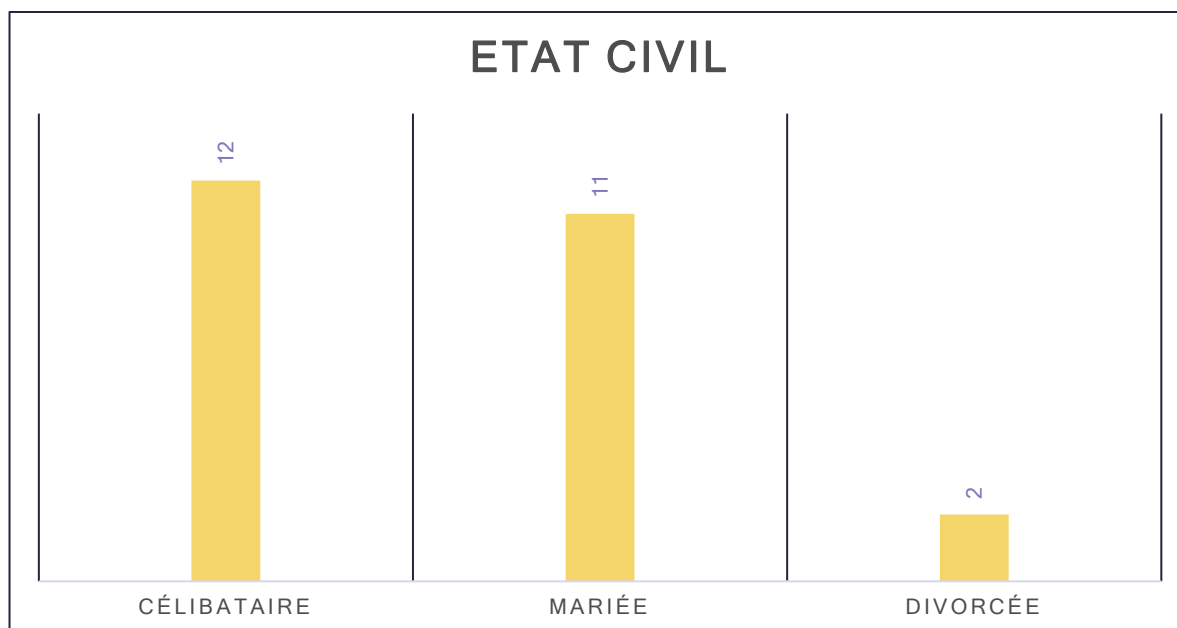
Comme observé durant les années précédentes, la plupart des victimes hébergées au sein de notre maison d'accueil sont **sans emploi**. Cela peut s'expliquer de diverses manières : interdiction de travailler imposée par l'auteur, manque de qualifications/formations entraînant des difficultés à trouver un emploi, présence de plusieurs enfants en bas âge, développement de dépression/ dépendances (drogues, alcool) suite aux faits de violence conjugale, ...

Qualification

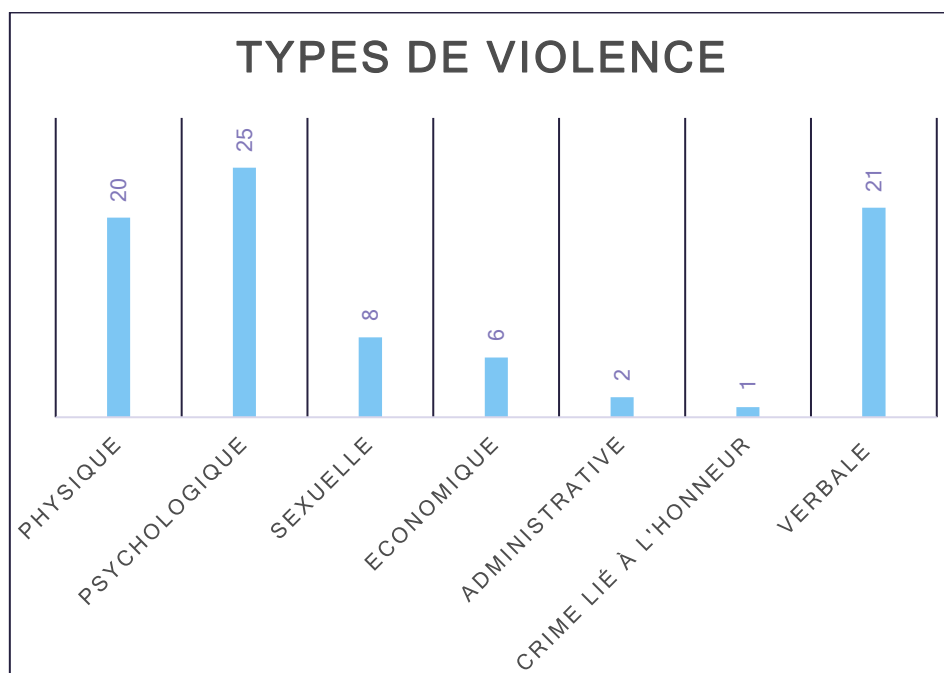


Comme déjà évoqué, nous observons que la majorité des victimes ont une « faible » qualification scolaire. Il serait préjudiciable d'en conclure que la violence conjugale ne touche que des femmes « précarisées ». Les violences intrafamiliales se retrouvent dans **tous les milieux**.

Etat civil



Types de violence

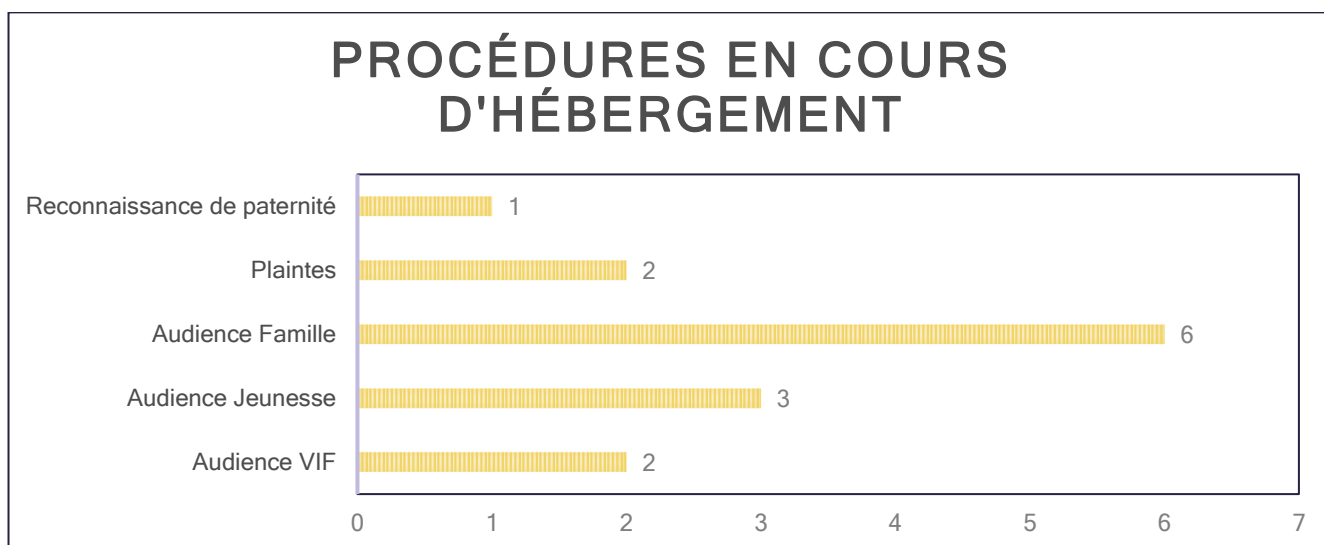


La violence conjugale regroupe un ensemble de comportements mis en place par l'auteur afin de prendre le pouvoir sur la victime.

La première violence qui s'installe de par son caractère difficilement identifiable et démontrable est la violence **psychologique**. Toutes les femmes hébergées en **2023** en ont été victimes. Nous remarquons que ce type de violence est très souvent associé à de la violence **verbale** (injures, insultes).

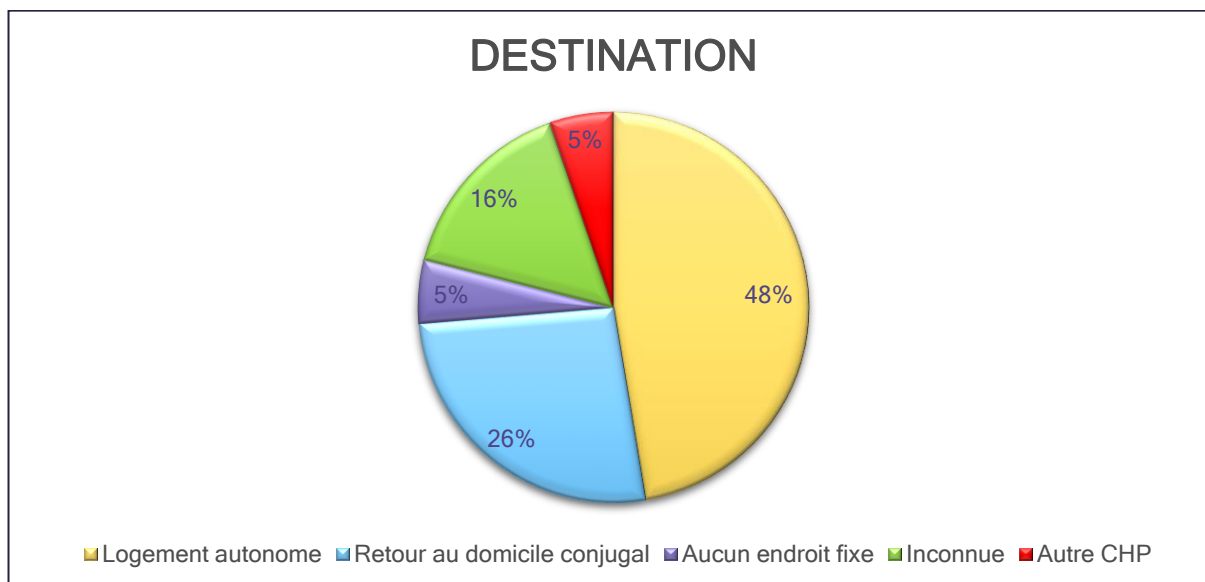
Bien que **8** victimes aient déclaré avoir été victimes de violences sexuelles, nous soupçonnons ce chiffre d'être inférieur à la réalité. En effet, il reste compliqué d'obtenir des confidences sur la sexualité, sujet restant tabou chez certaines femmes. Il est aussi difficile pour les personnes que nous rencontrons d'identifier la présence ou l'absence de consentement lors des relations intimes.

Procédures durant l'hébergement



L'hébergement en maison d'accueil est un tremplin à l'introduction de diverses procédures judiciaires. Dans la majorité des cas, cela consiste en la mise en place d'un **jugement** de séparation/divorce et en l'organisation de l'hébergement des enfants.

Destination



Nous constatons avec une certaine satisfaction que presque la **moitié** des victimes hébergées durant l'année **2023** ont quitté notre maison d'accueil pour s'installer dans un logement autonome.

L'information et le travail en réseau

Dans la majorité des situations que nous rencontrons, les victimes ne sont que partiellement conscientes des violences qu'elles ont subies et des impacts psycho-traumatiques inhérents. Elles se questionnent régulièrement sur le pourquoi leur relation fusionnelle avec leur partenaire s'est progressivement transformée, sur leur éventuelle part de responsabilité, sur les motivations qui les ont poussées à poursuivre la vie de couple et sur les impacts sur leurs enfants.

C'est dans un objectif de répondre à leurs interrogations et au-delà que l'animatrice et la responsable violence intrafamiliale ont mis en place depuis 2013 un Groupe de travail violence conjugale composé de 6 séances de deux heures. Cet atelier est ouvert à toutes et non obligatoire. Au cours de l'année 2023, il a été présenté 2 fois et avait comptabilisé 12 participantes.

Nous croyons également dans une prise en charge globale et coordonnée autour de la victime et de ses enfants. Pour se faire, nous collaborons étroitement avec de nombreux services.

ANXIETE / AGRESSIVITE/ HYPERACTIVITE / DEPRESSION / RETARD

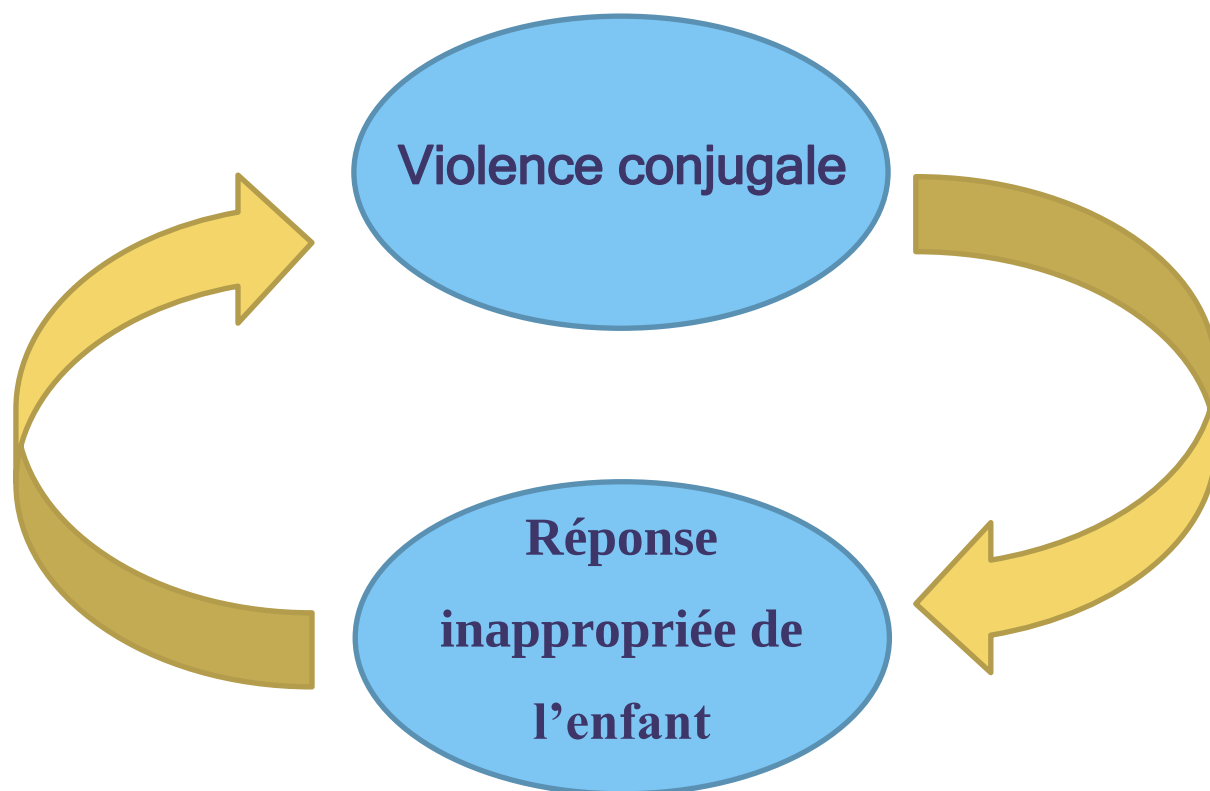
Citons quelques exemples : l'anxiété, l'agressivité, l'hyperactivité, la dépression, un retard sur le plan relationnel, émotionnel, cognitif et physique, des conflits de loyauté, la parentification (violation des frontières intergénérationnelles), une problématique d'individuation, un repli sur soi et l'intériorisation des difficultés, la culpabilité, un sentiment d'impuissance, etc.

Certains mécanismes de protection mis en place chez les parents par exemple : le déni et la dissociation (déconnexions=anesthésie) permettent d'atténuer la terreur, la douleur et empêchent de reconnaître les conséquences de la violence pour eux-mêmes mais également pour l'enfant.

Si nous regardons les choses sous un angle systémique, il semblerait donc, que la violence conjugale crée des réponses inadaptées de la part de l'enfant.

Ces réponses inadaptées, acquises dans ce contexte, provoquent un stress supplémentaire dans la relation conjugale. Cela occasionne chez les parents des réponses inadéquates face aux besoins de l'enfant : moins de disponibilité, diminution de la capacité à assumer adéquatement son rôle, diminution de l'estime

de soi, impact sur la santé physique et mentale, d'où une augmentation des réponses inappropriées chez l'enfant. C'est une spirale sans fin.



Les facteurs qui contribueraient à protéger l'enfant des conséquences de la violence conjugale seraient : un **attachement premier** à une figure parentale sécurisante (ou quelqu'un qui fait office de figure d'attachement), la **capacité des parents à rester dans leur rôle** malgré la violence vécue dans le couple et à entendre et **reconnaître l'enfant dans son vécu** (empathie), la richesse de son **réseau social** (proche ou élargi). Les satisfactions positives que l'enfant peut en retirer lui permettraient de conserver une image positive de lui, un sentiment de compétence et donc une capacité de résilience.

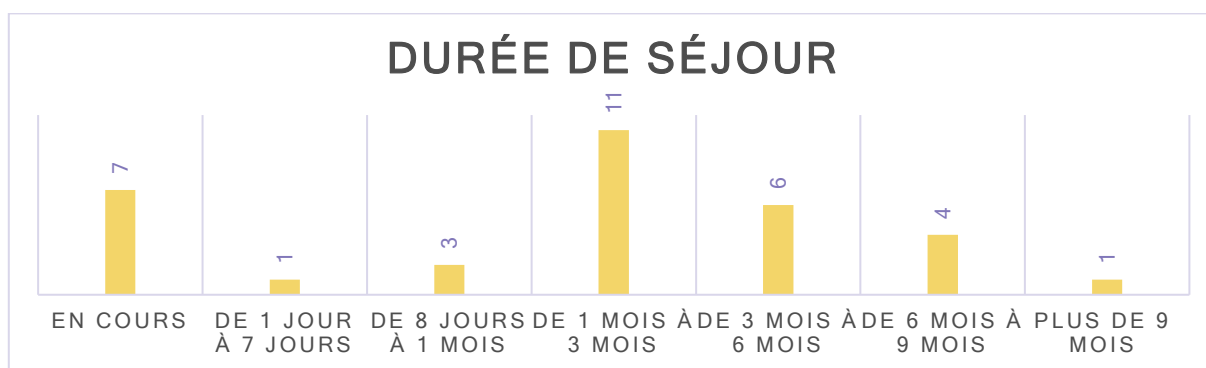
Dans l'accompagnement que nous pouvons offrir à ces enfants, si on veut comprendre leurs difficultés et diminuer leur détresse, il est important de tenir compte de leur point de vue quant à la violence conjugale à laquelle ils sont exposés. Tout en gardant à l'esprit que (vu les traumatismes vécus) les silences qui souvent les entourent ainsi que la paralysie de la pensée souvent engendrée, c'est souvent difficile de mettre des mots sur ce qui se passe, et cela représente parfois un obstacle insurmontable.

Il reste important de sensibiliser et mobiliser tous les acteurs de terrains pour endiguer ce phénomène, avoir des réseaux efficaces et des prises en charge ciblées.

Données statistiques sans-abrisme 2023

Du 01/01/2023 au 31/12/2023, nous avons hébergé **32** dames et **27** enfants pour un total de **33** séjours (une même dame a été hébergée à deux reprises). La durée moyenne d'un séjour est de **119** jours.

Le taux d'occupation est de **93,08%** et nous avons eu **0** suivi post-hébergement



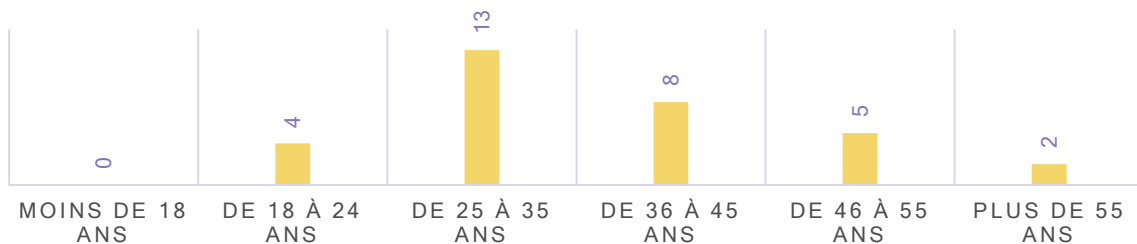
Au vu de la conjoncture actuelle et des difficultés quant à la recherche de logement, il est davantage compliqué pour les dames bénéficiant du revenu d'intégration ou des allocations de chômage de trouver un logement adapté à leurs besoins. Auprès des sociétés de logements, la différence entre l'offre et la demande étant plus ou moins importante en fonction de la zone géographique ou de la capacité d'accueil de familles nombreuses, le délai d'attribution d'un logement peut-être plus ou moins long. Néanmoins, nous avons constatés ces derniers mois que plusieurs dames ont pu bénéficier d'un logement social rapidement.

Concernant les séjours plus courts, et particulièrement en deçà des 3 mois, nous pouvons l'expliquer par le nombre d'exclusions relativement important cette année. La décision de mettre terme à un hébergement n'est jamais facile à prendre.

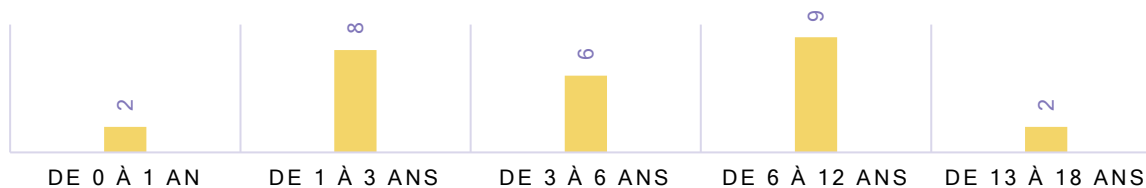
Malgré les tentatives de médiation, les contrats destinés à réajuster l'attitude au sein du centre d'hébergement, nous sommes parfois contraints d'interrompre le séjour de la dame.

La vie en communauté restant tout de même difficile à vivre pour certaines dames, elles font parfois le choix de quitter le centre d'hébergement de leur plein gré.

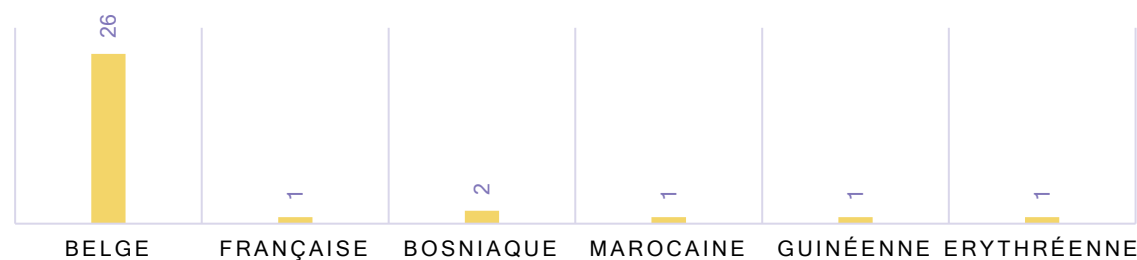
AGE DES DAMES



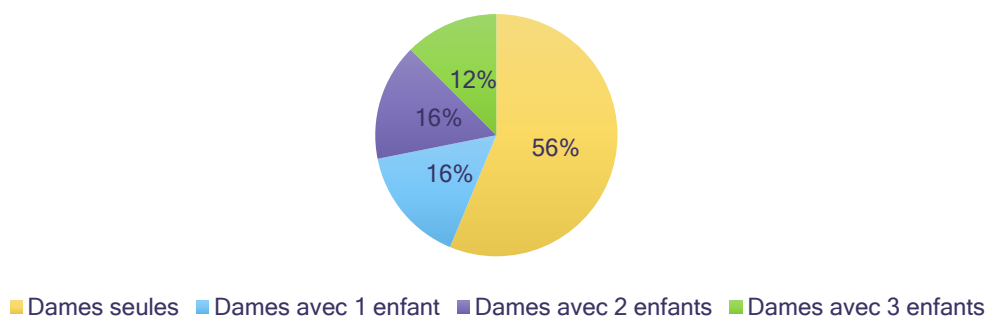
AGE DES ENFANTS



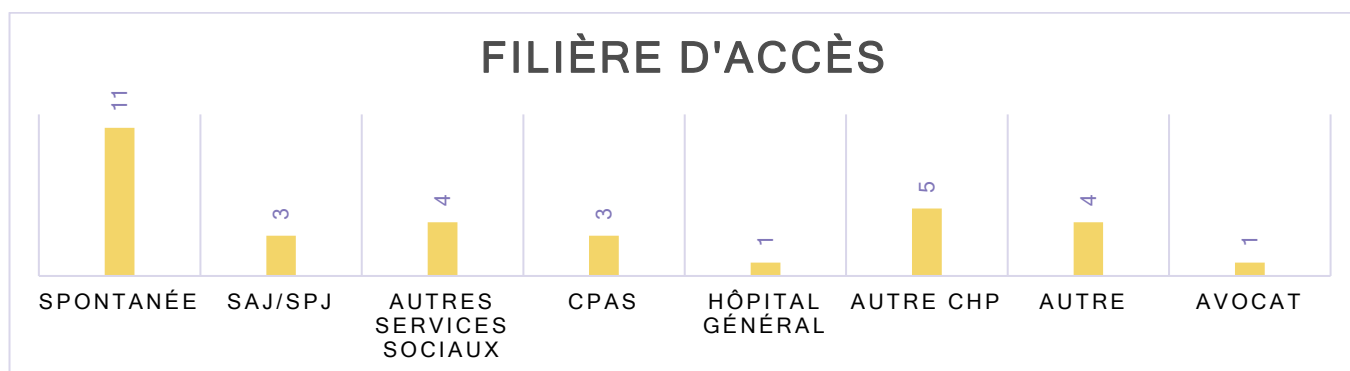
NATIONALITÉ



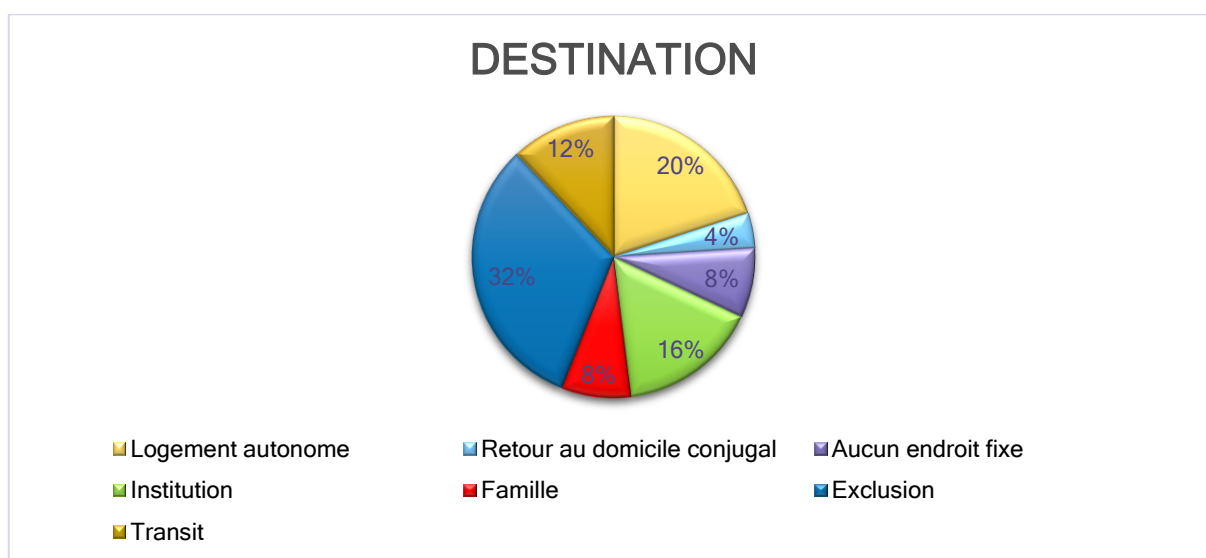
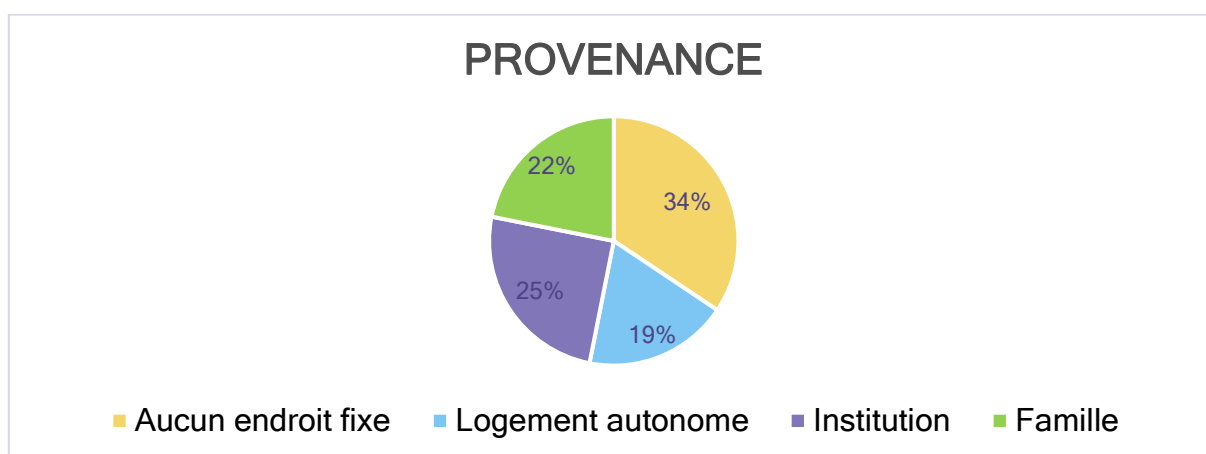
COMPOSITION DE FAMILLE



La majorité des demandes que nous recevons sont pour des personnes seules. Certaines ont perdu la garde de leurs enfants, soit suite à l'impossibilité de trouver un logement adapté à la famille (notamment pour cause d'insalubrité), soit suite à un placement en dehors du milieu familial, pour diverses raisons, décidé par le SPJ.



Les dames que nous hébergeons sont redirigées par d'autres services qui travaillent de manière plus ou moins proches avec les personnes sans-abris tels que les CPAS, le relais social, les autres centres d'hébergement... Les demandes spontanées sont également importantes. Elles peuvent être motivées par le fait de vouloir entamer des démarches pour récupérer la garde de leurs enfants ou encore dans l'optique d'un projet de réinsertion concret.



Le taux de personnes quittant notre centre suite à l'obtention d'un logement autonome ou d'un logement de transit est un résultat encourageant.

Le pourcentage de personnes dont une fin d'hébergement a été décidée amène à se questionner sur les raisons qui poussent l'institution à mettre un terme à la collaboration entre la dame hébergée et l'institution.

Nous avons constaté au fil des années que nous accueillons un public se trouvant de plus en plus dans une situation de dépendance, principalement à l'alcool et aux drogues. Avant l'arrivée d'une dame au sein de notre structure, nous sommes clairs avec cette dernière que nous ne pouvons accepter aucune consommation d'alcool ou de drogue au sein du centre.

Que ça soit dans un souci de légalité ou encore de sécurité pour les autres dames hébergées ainsi que les enfants. Nous tentons, au travers de collaborations avec divers services extérieurs d'accompagner au mieux les dames dans leur dépendance et problématiques associées. Lorsqu'une hébergée consomme tout de même au sein de la structure nous devons mettre un terme à son hébergement. D'autres facteurs nous poussent à interrompre l'hébergement. Parmi ceux-ci, nous retrouvons les situations de violences envers les autres personnes hébergées ou encore à l'égard du personnel.

Lorsque la situation le permet, nous tentons de trouver des solutions avec la dame. Si malgré cette tentative, aucune amélioration n'est constatée, alors une fin d'hébergement sera décidée en équipe et avec la direction.

Transit

Nous disposons de **3** « *appartements de transit* » qui permettent d'accueillir celles de nos hébergées en besoin d'un projet d'insertion sociale à plus long terme et d'une mise en autonomie avec supervision d'un membre du service social de l'Association, indépendant du service social de la Maison d'accueil. Ces personnes gardent ainsi le lien et peuvent poursuivre les démarches entamées pendant leur hébergement.

La « location » de ces logements se fait selon la procédure arrêtée par la Région Wallonne, à savoir une « Convention de mise à disposition précaire d'un logement de transit » en bonne et due forme indiquant les obligations et droits du bailleur et de l'occupant. La durée d'occupation est de six mois, éventuellement renouvelable pour une durée de six mois. Les parties conviennent que ladite convention ne constitue en aucun cas un titre de bail. Elles font de cette clause un élément substantiel sans lequel la convention ne peut être conclue.

Durant l'année 2023, **6** « familles » ont été domiciliées (**6** adultes et **6** enfants.)

Ceci représente **1268** nuitées.

Les destinations des personnes sorties des logements de transit : **1** en logement autonome, **1** dans un autre centre d'hébergement et **1** sans destination connue

Au 31/12/23, il reste au sein des logements **3** familles (**3** adultes et **2** enfants).

Témoignage d'une résidente :

L, mère de 3 enfants, arrivée le 6 juin 2023.

Je suis arrivée dans le courant du mois de juin avec une situation administrative catastrophique. J'étais à la rue, enceinte de cinq mois et avec mes deux filles placées par le SPJ.

La Traille ainsi que les membres de l'équipe m'ont énormément aidée d'un point de vue administratif, et ce, en seulement quelques mois. Maintenant, je suis presque à neuf mois d'hébergement et toute ma situation a grandement évolué. J'ai réussi à mettre de l'argent de côté, à apurer l'ensemble de mes dettes et j'ai également récupéré la garde de mes enfants.

La Traille m'a octroyé trois mois supplémentaires d'hébergement afin de me permettre de trouver un logement pour mes enfants et moi. Ils sont vraiment dans la bienveillance. Malgré mes mauvaises expériences dans les précédentes maisons d'accueil, j'ai vraiment appris à leur faire confiance.

Je me sens bien avec le personnel et je sais que je peux venir trouver quelqu'un lorsque j'en ressens le besoin.

Merci pour tout !

NOS PRATIQUES

Accueil et réorientation

Lorsqu'une demande d'hébergement nous parvient, nous l'inscrivons sur la liste d'attente et nous recontactons la personne en fonction des disponibilités, puis nous fixons un entretien préalable. Celui-ci consiste en une première rencontre entre la personne alors en recherche d'une place d'accueil et des membres du personnel. L'objectif est d'évaluer la situation de manière globale afin de savoir si nous sommes à même d'apporter une aide adéquate à la personne. Il s'agit également de présenter notre règlement d'ordre intérieur.

Si l'entretien est concluant, l'entrée à la maison d'accueil se fait généralement dans les plus brefs délais.

S'il ne l'est pas, et dans la mesure du possible, nous réorientons la personne vers un service adapté.

Plus rarement, et suivant les disponibilités, nous pouvons accueillir une personne dans l'urgence sans entretien préalable quand le danger de la situation le nécessite (*exemple*: écarter des enfants du domicile lorsqu'il y a soupçon d'abus sexuel). La situation de la personne sera évaluée et le cas échéant orientée vers une structure adaptée.

Nous sommes joignables par téléphone, mail ou physiquement à la maison d'accueil 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.



042754750



maison.accueil@latraille.be

-

www.latraille.be



Rue Joseph Wauters, 19 – 4480 ENGIS (siège social)

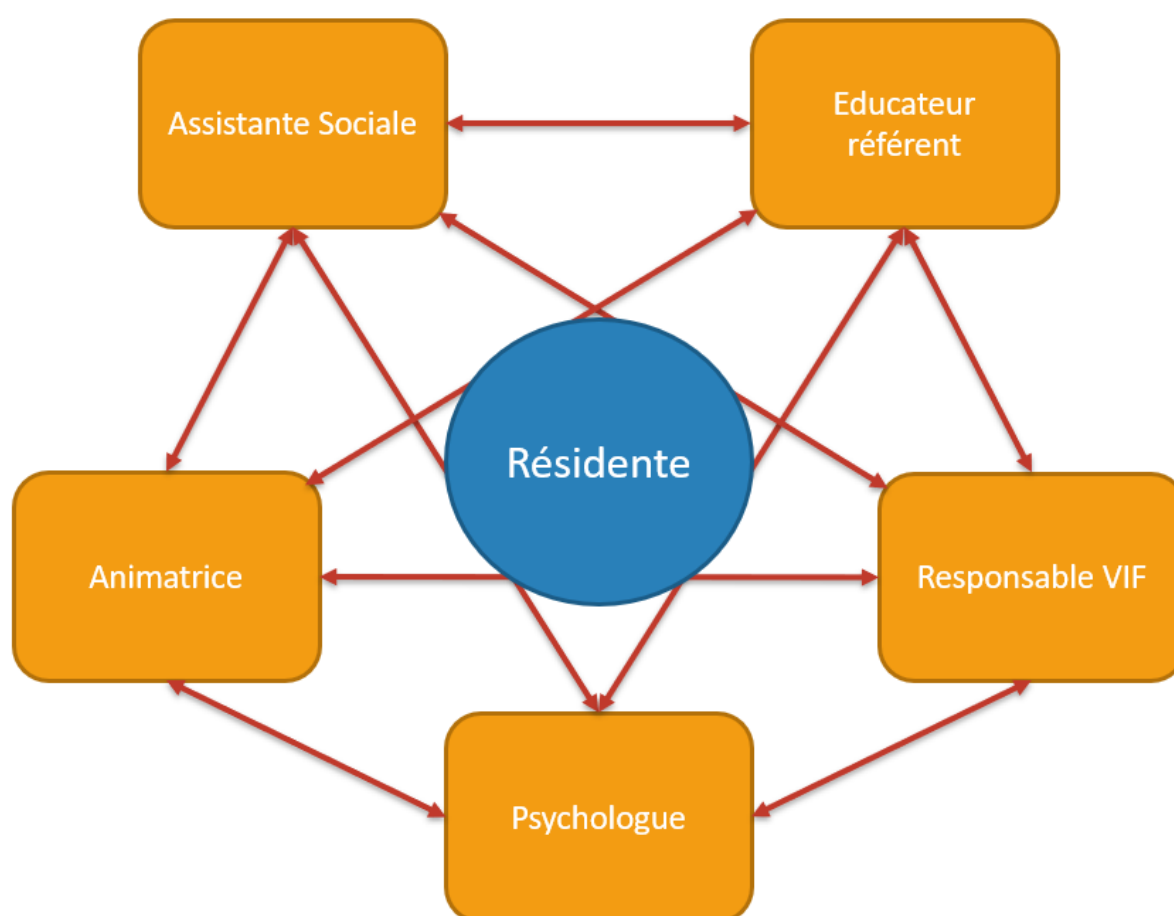
Collaboration

Après la première étape d'accueil, nous allons constituer autour et avec la personne un réseau de collaboration interne : assistante sociale, éducatrice référente, psychologue, responsable violence intrafamiliale et animatrice vont intervenir de façon systémique dans la situation.

Bien que nous ayons chacun(e) nos missions spécifiques, nous sommes convaincu(e)s de la nécessité du travail en réseau tant au sein de l'établissement qu'avec les intervenants extérieurs.

La personne doit être au centre de notre intervention. C'est son projet de vie qui va constituer le terreau de notre travail.

Nous allons intervenir et soutenir la personne dans une multitude de domaines : administratif, financier, éducatif, parental, psychologique, juridique, etc.



Axes de travail

- Remise en ordre administrative et financière :

Les personnes hébergées arrivent régulièrement à la maison d'accueil avec une situation administrative et/ou financière complexe : carte d'identité périmée, sanction au chômage, radiation au registre de la population, suspension des allocations familiales, etc. La première mission de l'assistante sociale consiste à rétablir une situation administrative saine et à permettre à la personne d'obtenir différents droits sociaux (exemples : revenu d'intégration sociale, adresse de référence, statut BIM).

- Soutien à la parentalité :

En collaboration avec l'équipe éducative et la psychologue, la personne va se réapproprier son rôle de mère et sa position parentale. Il arrive que la maman doute de sa capacité, compétence à prendre en charge ses enfants. L'équipe va dès lors accompagner physiquement et psychologiquement la mère dans ses prises de positions, renforcer celles-ci auprès de l'enfant, soutenir dans les soins quotidiens ou encore travailler la relation mère enfant par des ateliers/jeux. Pour d'autres, l'illettrisme, la barrière linguistique ou les troubles mentaux peuvent entraîner des freins dans l'accompagnement scolaire de leurs enfants.

- Accompagnement psychologique :

L'entrée en maison d'accueil est un grand bouleversement autant pour les adultes que pour les enfants. Comme nous le disons souvent, « personne n'arrive en maison d'accueil par choix ». L'accompagnement psychologique permet à la fois de travailler sur le vécu bien souvent traumatique des personnes hébergées (violence conjugale, inceste, sans-abrisme,...) mais également sur la difficulté de la vie communautaire. Vivre avec des personnes inconnues, dont les valeurs, l'éducation, la culture diffèrent des siennes, peut entraîner des tensions voire des conflits. La psychologue rencontre au minimum une fois toutes les personnes hébergées. L'accompagnement psychologique n'est pas obligatoire.

- Accompagnement dans la recherche logement et /ou emploi :

L'hébergement est provisoire (9 mois maximum avec possibilité de prolongation dans certaines conditions). L'objectif final, quelle que soit la raison qui a amené à faire une demande au sein de notre centre, est de trouver un logement. L'éducatrice référente va aider la résidente dont elle suit le dossier à s'inscrire dans les sociétés de logements sociaux et dans les agences immobilières sociales, à chercher sur Internet des logements correspondant à sa situation financière, à se présenter par téléphone et à demander des informations pertinentes aux propriétaires... L'éducatrice référente soutient aussi la personne dans sa recherche d'emploi ou de formation en suivant ses objectifs.

- Information sur les droits des victimes :

Très souvent, les victimes n'ont pas ou peu de connaissances de leurs droits. Notre objectif est d'apporter un éclaircissement à celles-ci (dépôt de plainte, introduction d'une procédure devant le tribunal de première instance, contact avec les services d'aide aux victimes, mise en relation avec une avocate spécialisée, partenariat avec des services spécialisés en droit des étrangers, etc.) afin qu'elles puissent décider en toute connaissance de cause de la suite qu'elles souhaitent apporter à leur situation.

- Accompagnement dans les tâches quotidiennes (repas, courses, nettoyage...) :

L'équipe éducative travaille principalement « sur le terrain » en accompagnement des personnes hébergées. Leurs tâches (un planning des tâches est réalisé une fois par semaine) sont aussi variées que d'apprendre à établir un budget courses, à préparer un repas ou nettoyer des pièces communes, à apporter des soins aux enfants (bain, nourriture, préparation d'un biberon), à éviter le gaspillage alimentaire, à sensibiliser au tri des déchets ou à organiser une chambre.

- Soutien émotionnel lors des audiences et dépôts de plainte :

Lorsqu'une victime a décidé de porter plainte ou d'engager une procédure juridique, elle se retrouve confrontée à des situations qui peuvent raviver sa mémoire traumatique. La présence de la personne de référence en matière de violence intrafamiliale a pour objectif de soutenir émotionnellement la victime et de la ramener à la réalité du moment présent.

- Mise en place d'un réseau professionnel autour de la personne hébergée :

Étant donné que notre intervention est limitée dans le temps, nous nous devons de chercher des partenaires extérieurs qui joueront le rôle de relais auprès de la personne. Il est important que le travail entamé lors de l'hébergement se poursuive à la fin de celui-ci. (CPAS, suivi psychologique, ONE, etc....)

.

- Ateliers créatifs, éducatifs et récréatifs adultes et enfants :

L'animatrice a pour mission de créer et d'animer des ateliers multiples : ciné-débat, massages, dynamique de groupe, ateliers créatifs/administratif, groupe de travail violence conjugale, jeux de table, etc. Certains ateliers sont obligatoires mais la plupart s'organisent avec les personnes demandeuses. Le travail avec l'animatrice se fait en parallèle de celui plus formel de l'assistante sociale ou de l'éducatrice référente.

- Mise en place de procédures de médiation de dettes ou d'administration provisoire :

L'endettement est une problématique de plus en plus présente chez les personnes que nous accueillons. Nous cherchons avec elles la meilleure solution possible : médiation de dettes, règlement collectif de dettes, mise sous administration provisoire...

Le travail d'un psychologue en maison d'accueil

Instabilité, incertitude, imprévisibilité et insécurité sont des éléments communs aux parcours des femmes que nous accueillons. La précarité sociale conduit à des déficits sur différents niveaux : *fondamentaux, primaires, psychologiques, des ressources sociales et intellectuelles*. Il est alors souvent difficile de se projeter de manière sûre et sécurisante dans le futur, de bâtir des relations constructives et de fonctionner de manière adaptée. Cette exposition intense et/ou persistante à des facteurs de vulnérabilité amène une fragilisation de la santé globale de l'individu et génère une souffrance médico-psycho-sociale. De plus, l'entrée en maison d'accueil représente un **grand bouleversement**, autant pour les **femmes** que pour les **enfants** que nous accueillons. Il n'est jamais aisé de vivre avec des personnes inconnues dont les valeurs, les croyances, l'éducation et la culture diffèrent des siennes. Cela peut entraîner des tensions et des conflits au sein de la vie communautaire. Pour cela, un accompagnement psychologique est proposé au sein du centre.

Le rôle de la psychologue est d'offrir aux personnes que nous accueillons un **soutien** et un **accompagnement** tout au long de leur hébergement. Le suivi psychologique n'est pas obligatoire mais la psychologue doit voir au minimum une fois toutes les hébergées dans les jours suivant leur arrivée. De cette manière, un premier contact peut être établi afin de faire le point sur leur situation et de construire les premiers liens de confiance.

La mise en place d'un climat de **confiance** est primordiale pour développer l'alliance thérapeutique. La perception d'une relation égalitaire marquée par un respect mutuel et une écoute bienveillante où aucun jugement n'est émis de la part de la psychologue permet à la personne de se sentir en sécurité et de pouvoir collaborer avec le thérapeute vers un objectif commun. Il s'agit donc de la première chose sur laquelle va s'axer la psychologue.

Lorsque l'alliance thérapeutique est établie, la psychologue pourra alors **accompagner** pleinement l'hébergée dans ses objectifs. Le parcours des femmes que nous accueillons étant unique, la prise en charge se doit également de l'être. L'accompagnement psychologique peut alors prendre plusieurs formes.

Tout d'abord, l'accompagnement peut être **individuel**. Les entretiens psychologiques individuels permettent d'y aborder les diverses problématiques rencontrées par l'hébergée. Les problématiques liées au logement et/ou aux violences conjugales sont généralement celles qui sont présentées en premier lieu. Mais il ne s'agit souvent que de la pointe de l'iceberg, cachant d'autres problématiques sous-jacentes. En effet, le parcours de ces femmes est souvent jonché d'événements traumatiques, ce qui peut avoir de graves conséquences sur plusieurs aspects de leur vie : *psychologique, physique, cognitif, comportemental, émotionnel, relationnel, social, professionnel...*

N'ayant que rarement, voire jamais, eu la possibilité d'avoir un espace où déposer les choses, la demande première est régulièrement d'avoir une **écoute**. Au fur et à mesure des entretiens, une demande plus précise peut émaner de la personne. La prise en charge va alors consister au développement des compétences et des ressources de l'hébergée pour favoriser la résilience et initier une dynamique de changement. Le travail peut alors s'axer autour de la gestion des émotions, de la gestion du stress, des problématiques relationnelles, de la parentalité, de la déculpabilisation, etc.

Ce travail s'effectue en grande majorité dans les entretiens formels, mais beaucoup de choses se passent également dans l'informel, au sein du quotidien de la maison d'accueil. De plus, l'accompagnement individuel passe également par la création d'un **réseau extérieur** autour de l'hébergée afin d'avoir une aide complémentaire à celle offerte par le centre mais également pour assurer un relais pour le post-hébergement. Dans cet objectif, la psychologue peut alors accompagner nos résidentes lors de démarches extérieures (*psychiatre, psychologue, hospitalisation, rendez-vous SAJ/SPJ, services d'accompagnement...*).



La psychologue collabore également avec l'assistante sociale du service social afin de continuer à accompagner nos hébergées qui quittent le centre pour aller dans nos logements de **transit**.

Dans un second temps, l'accompagnement peut être **collectif**. La psychologue coanime avec l'animatrice certains ateliers comme celui sur la dynamique de groupe, la parentalité ou encore l'estime de soi et les violences conjugales. Ces ateliers sont très riches en échanges et permettent d'avoir accès à une autre facette des hébergées qu'elles n'auraient peut-être pas arborée autrement.

Concernant l'accompagnement des **enfants**, celui-ci diffère en fonction de leur âge. L'accompagnement des plus jeunes passe surtout par le soutien parental, tandis que l'accompagnement des plus grands peut s'effectuer en entretiens individuels, voire collectifs, adaptés à leur âge. La psychologue accompagne également les mamans et leurs enfants dans les démarches extérieures.

Enfin, la mise en place de collaborations avec des **services extérieurs** fait également partie des missions de la psychologue. Cette année, dû à l'**accroissement** des **problématiques psychiatriques** et de **consommation** auxquelles nous avons été confrontés, l'accent a principalement été mis sur deux choses : la recherche de collaboration avec un psychiatre et avec un service prenant en charge les personnes ayant une dépendance. N'ayant pas le personnel formé pour ces problématiques spécifiques, il était alors primordial de créer du **réseau**.

Malheureusement, il est aujourd'hui très difficile d'avoir accès à un psychiatre, la plupart n'ayant pas de place avant des mois voire un an ou ne prenant plus du tout de nouveaux patients. Nous n'avons donc pas encore eu la chance de trouver un professionnel avec qui mettre en place un partenariat.

En revanche, nous avons pu collaborer avec le **GAPpp** (Gestion Autonomie Prévention des produits psychotropes) qui est un service situé sur Flémalle, prenant en charge les personnes ayant une problématique de consommation. Une **convention** va être signée entre nos deux services début **2024**.

Nous espérons pouvoir élargir encore notre réseau pour la nouvelle année, afin de pouvoir apporter l'aide la plus complète aux personnes que nous accueillons.

Animations :

Nous accordons une place toute particulière aux animations. Nous pensons que l'implication dans des ateliers tant éducatifs que récréatifs permet aux personnes d'avoir accès à des sensations, émotions, informations bien souvent cachées ou tues. Cela permet également d'avoir un impact positif sur la dynamique de groupe et la relation avec l'équipe.



L'année 2022 était l'année du « relancement » des collaborations et cette année 2023 nous a permis d'avoir de nombreuses nouvelles collaborations qui ont pu voir le jour avec « Relais Familles Mono » de Huy, avec « L'Observatoire du crédit » de Charleroi, avec « L'article 27 » de Namur et avec Marie-Bernadette Mars. Nos collaborations avec « La Maison de la poésie » et avec « L'article 27 » de Huy ont pu être maintenues.

Lors de cette année 2023, nous avons aussi une éducatrice qui a repris en main le lien entre le centre et les écoles. Etant déjà elle-même en contact avec les enseignantes cela a grandement aidé. Nous sommes aussi en lien avec l'école grâce à l'application « Apschool » qui a été mise en place en août 2023. Cette application permet d'inscrire les enfants aux diners chauds, d'accepter ou de refuser les sorties scolaires et les activités réalisées à l'école.

Si nous faisons le bilan sur cette année, nous avons pu mettre en place :

- 14 ateliers « Administratif »

Ces ateliers se font en groupe et en individuel. Ensemble, nous réfléchissons et mettons en œuvre l'organisation d'une farde pour les documents administratifs. Et en individuel, nous continuons l'aménagement de la farde et le rangement des documents avec chaque personne.

- 2 cycles de 6 séances « Estime de soi »

A notre naissance, nous avons toutes et tous la même estime de nous.

Malheureusement nos expériences de vie, nos rencontres, ... peuvent nous la faire perdre. Ces ateliers visent donc à retravailler toute cette confiance en nous.

Chaque séance est composée de théories avec des échanges, des exercices et des réflexions

- 5 ateliers « Dynamique de groupe »

Nous avons pu échanger sur nos ressentis, nos besoins, les difficultés de la vie en communauté, trouver du positif chez chacune, l'alimentation, ... Ces moments en groupe nous permettent de connaître l'autre et prendre un temps de réflexion pour soi. Un des objectifs de ces ateliers étant la valorisation des participantes, nous avons co-animé un atelier avec une dame hébergée sur la dépendance affective et les difficultés dans les relations. Les dames ont également construit un atelier selon les envies du groupe.

- 7 ateliers « Créatif »

Certains ateliers ont été donnés en collaboration avec la Maison de la Poésie et d'autres non. Nous avons pu voyager et nous exprimer par de la peinture, des pastels, du collage, de l'écriture, ...

- 1 cycle de 3 séances « Je prends confiance »

Afin de compléter nos séances « Estime de soi », nous avons pu bénéficier de l'expérience de 2 animateurs de l'Article 27 de Namur pour continuer notre reconstruction de soi. Toujours avec des exercices

- 2 cycles de 3 séances « Emploi »

Ces ateliers permettent d'informer sur les différents services existants ainsi que d'expliquer comment fonctionne une offre d'emploi et comment y répondre (CV et lettre de motivation). Durant les séances, divers exercices sont proposés aux résidentes afin qu'elles apprennent à mieux se connaître et donc à mieux cibler leurs objectifs....

- 2 cycles de 6 séances « Violence conjugale »

Durant les ateliers, nous abordons les différents types de violence conjugale, le cycle de la violence, l'escalade, les psycho traumatismes, les enfants, les auteurs, la (re)construction et (re)connexion, ... Chaque atelier a été mis en place pour permettre aux participantes de connaître mieux la problématique complexe de la violence conjugale.

- 2 ateliers d'écriture

Nous avons pu profiter de l'expérience dans l'écriture d'une bénévole pour apprendre à jouer avec les mots, prendre confiance dans la beauté des textes qui ont pu être rédigés, partager des moments de vie, ...

- 6 « Mama-café »

Nous avons pu démarrer nos ateliers maman – enfant. Les participantes ont choisi elles-mêmes d'appeler cet atelier « Mama café », ce qui représente très bien l'atmosphère qui y règne. Nos objectifs sont de prendre le temps pour aborder le rôle de maman dans ses bons moments et ses moments plus difficiles. Durant les vacances scolaires, nous profitons de l'atelier pour faire des activités avec les mamans et les enfants afin de créer du lien, de la coopération, ...

- 3 ateliers avec les ados + 1 sortie

L'entrée en maison d'accueil n'est facile pour personne, ni pour les mamans, ni pour les enfants. Nous souhaitons donner la parole aux ados afin de leur permettre d'échanger sur différents thèmes et leur proposer un temps de parole sur leurs ressentis, leurs envies, leurs besoins, ... C'est ainsi que nous avons fait une soirée « entre nous » où ils ont préparé leur repas, fait des jeux et regardé un film. Nous avons aussi fait une sortie au cinéma.

- 2 ateliers animés par « L'observatoire du crédit »

Ateliers sur le thème des dettes, du budget, des arnaques et des économies financières. En effet, nous constatons une grande difficulté chez nos dames à pouvoir gérer leur argent. Ces 2 ateliers ont permis de donner des pistes sur une meilleure gestion financière.

- Des jeux de table

Moment amusant et d'échange par le biais de jeux de table.

- Des massages et soins

Ces moments offrent une petite parenthèse de douceur et de prise de conscience de l'importance de prendre soin de soi.

- Des projections de films pour les enfants
- Des Moments de lecture pour les enfants afin de se mettre dans une ambiance relaxante avant le dodo.
- 4 venues des étudiantes en pédicure médicale de l'école Mathieu
- Soins esthétiques professionnels
- Atelier soin du visage :

Chaque mois, des éducatrices transforment une pièce du centre afin que les dames se sentent dans une bulle : décorations lumineuses, plantes, senteurs, musique calme. Un soin du visage ainsi qu'un massage des mains leur sont proposés pour les aider à lâcher prise, à se reconnecter à leur corps et aux sensations agréables. Pour plusieurs d'entre elles, c'est une découverte de sensations de douceur. Les éducatrices ont droit à leurs mille mercis en fin de séance, à leur confiance quand elles s'endorment entre leurs mains, à leurs larmes quand elles sont submergées par les émotions que leur procurent les soins. Les recettes de soins sont réalisées à partir de produits naturels peu coûteux afin qu'elles puissent les reproduire si elles le souhaitent.

- Devoirs :

Plusieurs fois par semaine, différents membres de l'équipe éducative accompagnent les enfants dans leurs devoirs. Cela peut être à leur demande mais aussi lorsque les éducateurs et éducatrices veillent à ce qu'il n'y ait rien à réaliser pour l'école. Ainsi, les enfants sont soutenus et encadrés pour poursuivre leurs apprentissages. Il arrive que les mamans de certains enfants ne parlent pas français, soient analphabètes ou n'ont simplement plus l'énergie, suite à leurs traumatismes, de faire les devoirs avec eux. Chaque enfant a ainsi l'opportunité d'être accompagné sans être pénalisé à l'école.

- Activités du mercredi :

Dans la mesure du possible, des éducateurs mettent diverses activités en place le mercredi avec les enfants (bricolages, cuisine, jeux, décorations du centre avec leurs créations, animations extérieures quand le climat le permet, ...).

Les séances de « Ciné débat » n'ont malheureusement pas pu se faire cette année car, malgré les différentes propositions, les dames n'étaient pas au rendez-vous. Au-delà de ces séances de cinéma, nous constatons un changement dans la dynamique autour d'un film. En effet, les dames ne se retrouvent plus autour d'un film le soir dans les pièces communes mais plutôt sur leur gsm où elles échangent sur ce qu'elles regardent, écoutent de la musique, ... Néanmoins, cela change selon les groupes donc nous continuons à proposer ces séances en espérant pouvoir profiter à nouveau de ces moments d'échanges.

Cette année, nous avons pu effectuer plusieurs sorties en groupe :

- La journée internationale des droits de la femme du 8 mars, nous avons vu la projection du film « Annie colère » au cinéma de la Sauvenière
- Une balade et un pic-nic sur le site de la Gravière à Amay
- Une journée ensoleillée pour le bonheur des enfants et des mamans à Oostende
- La balade contée au Château de Moha au mois de septembre sur le thème « du vrai et du faux » avec le vrai qui se croyait faux et le faux qui se prenait pour le vrai.
- Un après-midi animé à la « Forêt de Popy » à Amay
- Dans le cadre des « JeudiSanté », nous avons vu le film « L'amour et les forêts » suivi d'un débat sur l'emprise dans les relations amoureuses
- Un moment inoubliable pour chacun et chacune à Walibi

Ainsi que plusieurs animations spéciales :

- 1 soirée Halloween avec ramassage de bonbons pour les enfants.
- Venue de Saint-Nicolas avec distribution de cadeaux pour les enfants.
- Une chasse aux Œufs organisés pour les enfants
- Un repas spécial de Noël pour les résidentes.
- Décoration de la maison avec les enfants et résidentes en fonction des fêtes et évènements de l'année
- Pour la Noël, nous avons collaboré avec l'Asbl « opération Papa Noël ». Nous avons inscrit les enfants présents au sein du centre afin que chaque enfant ait un lutin. Ce lutin parraine l'enfant en lui envoyant ou en lui apportant un petit cadeau déjà emballé avec son prénom dessus. Si un enfant du centre arrivait par après, il était aussi parrainé, ce qui a permis à chaque enfant du centre d'avoir un petit présent pour les fêtes de fin d'année. Chaque enfant était content. Nous nous y avons aussi ajouté un livre adapté à leur âge.

Et pour l'année prochaine,

De nouvelles dates sont déjà bloquées pour les séances de « Self défense » et pour de nouvelles collaborations avec des intervenants en lien avec les sujets qui nous tiennent à cœur.

Afin de rester en lien avec l'actualité, la société et les nouveautés, nous mettons sans cesse à jour nos différents outils et nos thèmes d'ateliers.

Voici quelques photos des différentes créations, animations et sorties :

• **Sorties :**



• Créations / bricolages :



- **Atelier soin du visage :**



En 2023, parmi les enfants accueillis, il y a eu deux qui étaient sourds et apprenaient la langue des signes dans leur école. Une éducatrice de l'équipe étant formée à cette langue a pu communiquer avec eux afin qu'ils soient intégrés au mieux. Elle a pu pratiquer avec eux lors de jeux, de repas ou tout simplement dans des actions du quotidien. Ainsi, ils pouvaient s'exprimer en étant compris et pouvaient se décharger en exprimant leurs émotions.

Témoignage d'enfant d'une résidente :

Noham 10 ans

« C'est chouette d'être ici, je me suis fait des amis avec qui je peux jouer. Même s'ils ne sont plus au centre, on continue de jouer en ligne ensemble. Aussi, c'est mieux que là où j'étais avant parce qu'il y avait des rats et je n'aimais pas. En plus ici, il y a des activités avec les éduc. Mais il y a des trucs moins cools comme les règles et devoir tout le temps rester avec sa maman. Il y a aussi des disputes dans le groupe et c'est difficile parfois. »

Fin de séjour

Durant toute la durée d'hébergement, nous travaillons avec l'objectif de (ré)insertion sociale de la personne. Nous axons notre prise en charge à la fois sur le développement interne de la personne (estime de soi, confiance en soi, compétences parentales / professionnelles / personnelles) et externe (mise en place d'un réseau professionnel).

Nous ne disposons pas actuellement de l'agrément ou de la subvention pour l'accompagnement post-hébergement.

Il arrive régulièrement que des hébergées demandent que le contact ne soit pas perdu. Étant donné qu'il y a parfois danger de récurrence et que certaines situations nous interpellent davantage, nous sommes heureux de pouvoir répondre à ces appels.

Seule la psychologue continue à suivre les anciennes dames hébergées qui se trouvent dans nos logements de transit.

NOTRE EQUIPE

Notre maison d'accueil emploie 23 personnes travaillant à temps plein (TP), à mi-temps (MT) ou à quart temps (QT). Grâce au subventionnement de 9 lits supplémentaires dont nous avons parlé précédemment, nous avons pu octroyer un ETP éducateur A1, un QT éducateur A2 et un QT psychologue supplémentaires.

Ces emplois sont en partie subventionnés par le SPW dans le cadre du Décret du 22 février 2004 relatif à l'accueil et l'hébergement et en partie par le Forem dans le cadre des A.P.E (Aide à la Promotion de l'Emploi).

Sont subventionnés par le **SPW** (Service Public de Wallonie) – (Décret du 22 février 2004) : la directrice (MT) ; la directrice adjointe (3/4T) ; 1 assistante sociale (TP) ; 1 Assistante sociale dans le cadre des violences (TP) ; 1 psychologue (3/4T) ; 1 éducatrice A1 (TP) ; 3 éducatrices (MT) ; 2 éducatrices A1 (3/4 T), 1 éducatrice A2 (MT) et un éducateur A2 (MT).

Dans le cadre du plan de relance et des accords du non marchand 2021-2024 : une éducatrice A2 (enfants (MT)) et un cinquième-temps direction.

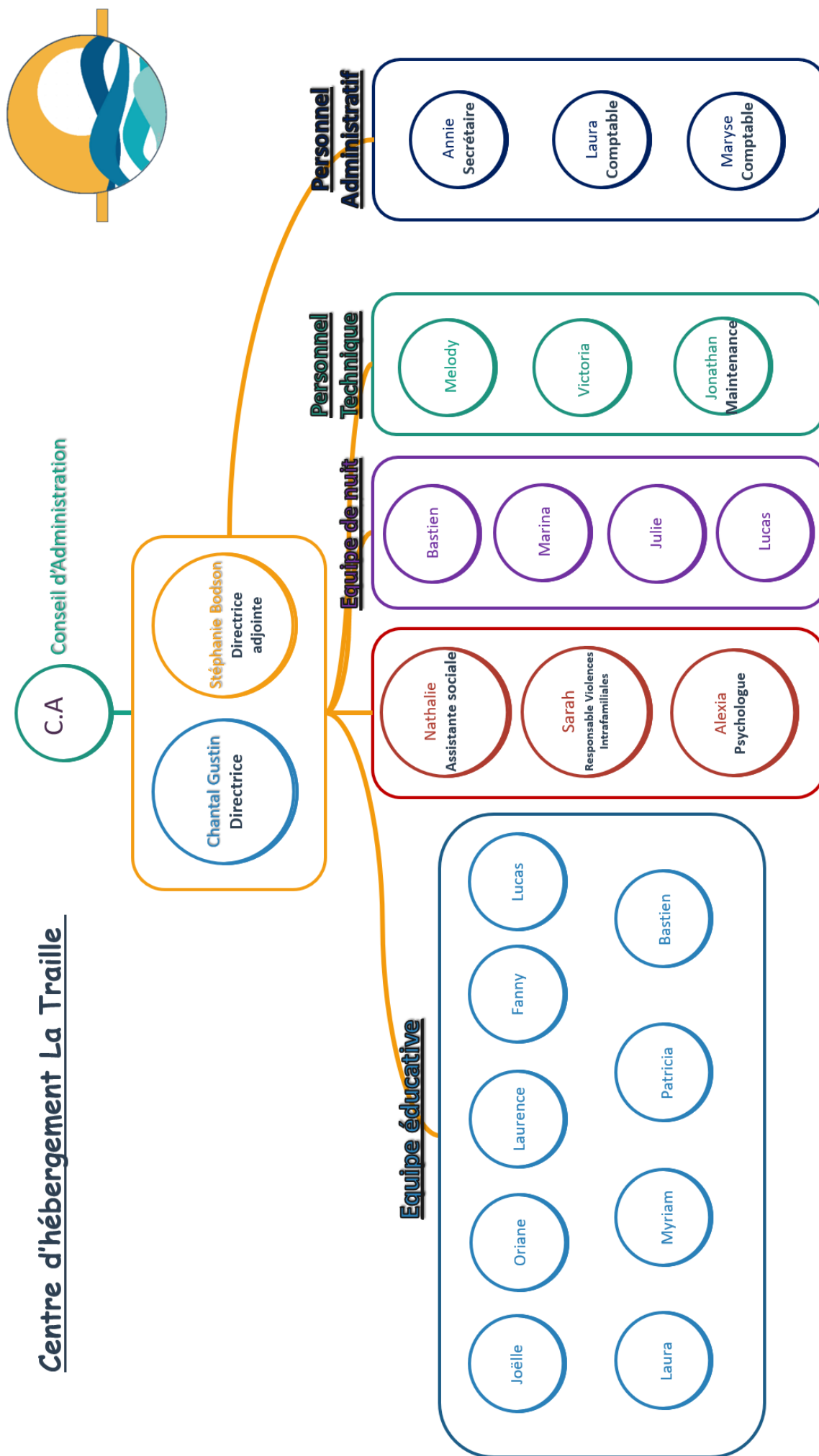
Sont subventionnés par le **Forem** - A.P.E : une personne pour l'entretien technique (TP) ; 4 surveillants de nuit (MT) ; 2 surveillantes de jour (MT) ; 1 éducateur A1 (MT) ; 1 éducatrice A2 (MT) ; 1 comptable (MT) ; 1 rédacteur (MT) ; 1 secrétaire de direction (MT) ; 1 conseiller en prévention/responsable informatique (MT).

L'ensemble de ces emplois équivaut à 16,70 ETP.

Nous accordons beaucoup d'importance au travail en réseau et à une prise en charge multidisciplinaire.



Centre d'hébergement La Traille



FORMATION CONTINUE

Afin de garantir le meilleur accompagnement possible pour les personnes hébergées, il est primordial de maintenir la formation continue.

Au cours des dernières années, nous avons pu bénéficier de nombreuses formations telles que « *Gestion du stress* », « *Secourisme* », « *Développement d'un accueil adapté pour les victimes de mariages forcés* », « *Accompagnement des enfants dans la gestion émotionnelle* », « *Victimes de violences sexuelles : quels besoins au niveau de l'intervention ?* », « *self-défense* », etc.

En 2023, notre équipe a assisté à plusieurs journées d'études :

- CLPS – Femmes et santé (23/03/23)
- CLPS – Découverte de l'outil des racines et des elles (06/04/23)
- Au-delà des catégories binaires – la diversité des genres et des sexes via genres pluriels (12/09/23)
- L'inceste, écouter, accueillir et accompagner les victimes via le FLCPF (07/11/23)
- Ma base via les pôles de ressources (le 06 13 et 20 octobre 2023)
- Module enfants – les enfants exposés aux violences conjugales via les pôles de ressources (le 10 et 17 octobre 2023)

NOS PARTENAIRES

FINANCIERS

Service Public de Wallonie – Le FOREM -- Société Saint-Vincent de Paul -- Inner Wheel LBH -- Fifty-one Club Flémalle -- Rotary Club Flémalle -- Les Jardins partagés -- Le Lion's club -- AG Solidarity -- Soroptimiste.

ALIMENTAIRES

AD Delhaize d'Engis – Banque alimentaire – COLRUYT de Seraing.

DE TERRAIN (CONVENTIONS)

Ecole Mathieu – Maison de la Poésie d'Amay – Article 27 – CVFE – Zone de police de Seraing-Neupré – Maître LOZIAK - Service d'Aide aux Justiciables de Herstal - CPAS de Flémalle – CPAS d'Amay – Maison d'accueil « Le Tournesol » - Maison d'accueil « Les Sans Logis Femmes Liège » - Chanmurly – CPAS de Huy – L'Echalier – Zone de police de Huy – La Maison des Jeunes d'Engis – CHRH – Zone de police Meuse-Hesbaye – Maison d'accueil « L'Accueil » - Thaïs – Maison d'accueil « La Maison familiale de Grâce-Hollogne » - Maison maternelle « La Maison Heureuse » - Trimurti – CHBA – Maison d'accueil « La Maison aux Chênes de Mambré » - CPAS de Saint-Georges – Pharmacie Leroy Engis – GAPpp – MédiEngis – RELIA – Edelweiss – Devenons – PHF.

Nous tenons également à remercier les administrations communales, CPAS, mutuelles, caisses d'allocations familiales, médiateurs, administrateurs, avocats, services de l'ONE, hôpitaux, urgences psychiatriques, SAJ, SPJ, équipes mobiles, personnel médical, services d'aide aux victimes, centres de formation, les écoles d'Engis, centres culturels, zones de police, services sociaux, ASBL pour leur confiance et leur collaboration.

Merci aussi à tous nos donateurs privés de 2023.



« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin »

2023 EN CHIFFRES



432 DEMANDES NON SATISFAITES

57 DAMES HÉBERGÉES 

58 ENFANTS HÉBERGÉS 



**RÉNOVATION DES BUREAUX DU
PERSONNEL + AJOUT DE 2
BUREAUX ET D'1 COULOIR
RELIANT LE RDC AUX NOUVEAUX
LOGEMENTS EXTERIEURS**

67 ATELIERS

29 ANIMATIONS

35 ATELIERS ENFANTS

7 SORTIES COLLECTIVES



**CONSTRUCTION D'1 NOUVEAU
LOCAL À POUSSETTES**



**1 VENUE DE LA MINISTRE CHRISTIE
MORREALE LORS DU PROJET
"FAMILLES MONOPARENTALES"**



NOS PROJETS POUR 2024

Nouveaux projets :

- **INTRODUIRE UNE DEMANDE** à la loterie nationale pour l'obtention d'une camionnette.
- **INTRODUIRE** la demande d'agrément des 11 nouveaux lits auprès du SPW.
- **LANCEMENT** d'un dossier à la région wallonne pour le financement de d'un projet de rénovation et de sécurisation.
- **MISE EN PLACE** d'ateliers pédagogiques pour apprendre le français.

Projets à continuer :

- **RENOVATION** et Embellissement de l'ancien bâtiment.
- **POURSUIVRE** les ateliers mis en place au vu des résultats plus que satisfaisants tant au niveau de la fréquentation de ceux-ci que des objectifs atteints.
- **RENCONTRER** plusieurs autres maisons d'accueil en vue d'échanges de pratiques.
- **REDEFINIR** les différents rôles au sein de l'équipe.
- **TRAVAILLER** avec les résidentes la question du gaspillage alimentaire et de la consommation durable/écologique, et améliorer la gestion des énergies et des déchets. Comment pourront-elles gérer leur budget si les achats et la nourriture ne sont pas gérés correctement ?
- **FAVORISER** l'intégration des différentes cultures notamment par l'alimentation, en effet, il y a souvent des sources de conflits au vu de régimes alimentaires particuliers, nourriture halal, pas de porc, végétarisme, ... L'important est de garder une bonne entente au sein de notre maison dans le respect de chacune.

- **SE FORMER** à diverses thématiques pouvant nous aider dans l'accompagnement des dames et des enfants.
- **PORTER PLUS D'ATTENTION** à étendre l'accueil et l'hébergement des enfants (« garderie » hebdomadaire, ateliers éducatifs, jeux, activités...). Au même titre que la maman, donner une place à l'enfant au sein de notre maison d'accueil.
- **CONTINUER** le partenariat avec les écoles communales d'Engis et autres établissements scolaires.
- **CREER** un réseau plus étendu notamment avec des spécialistes tels que les psychiatres, infirmiers etc....
- **CONTINUER** le projet « familles Monoparentales ».